

.....

RAPPORT ANNUEL 2010
FONDATION AUTOCHTONE de GUÉRISON





Le rapport annuel 2009 de la Fondation autochtone de guérison

Aider les Autochtones à se guérir eux-mêmes des séquelles des pensionnats

TABLE DES MATIÈRES



Message du conseil d'administration de la FADG · 4	d'administration · 35
Carte géographique des pensionnats · 6	Conseil d'administration — fonctions · 43
Évaluation de l'efficacité des initiatives et programmes de guérison de la FADG · 7	Directeur général · 44
Le budget fédéral 2010 · 16	Communications · 45
Principes guidant la préparation des rapports annuels · 20	Opérations · 47
Énoncé de notre vision, mission et valeurs · 21	Recherche · 49
Questions fréquemment posées · 22	États financiers · 54
Structure et responsabilité de la FADG · 24	Rapport des vérificateurs aux directeurs · 55
Jalons historiques de la FADG dans le cadre du cheminement de la guérison · 25	Bilan · 56
Remédier aux répercussions du régime des pensionnats · 27	État des résultats · 57
Contexte de la guérison · 29	État de l'évolution des apports reportés Contributions · 58
Obligations juridiques · 30	État des flux de trésorerie · 59
Publications de la FADG – 2009-2010 ·	Notes afférentes aux états financiers · 60
État financier ponctuel · 32	Échéancier des engagements liés aux projets Dépenses · 69
Établissement par catégories des projets · 34	État de la rémunération · 70
Biographies des membres du conseil	Wolfcrest Capital Advisors Inc. · 71

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FADG



Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport annuel 2009 de la Fondation autochtone de guérison. L'année 2009 a été vécue dans l'attente et l'anticipation très forte de la décision du gouvernement concernant l'avenir de la Fondation autochtone de guérison. Comme vous le savez sans doute, le budget fédéral déposé en mars 2010 a officialisé la décision du Canada de cesser l'allocation de fonds à la FADG. Et, par conséquent, dans le cadre du présent exercice (1er avril 2009 – 31 mars 2010), les 134 accords de financement de la FADG conclus avec des projets de guérison communautaires ont pris fin.

Même si nous nous étions préparés à cette possibilité et savions que la continuation de l'attribution de fonds n'était pas assurée, cette décision nous a consternés. Les évaluations de la Fondation autochtone de guérison, de même que celles des projets qu'elle appuie, ont été très positives. Une étude toute récente, Évaluation des initiatives de guérison communautaire offertes par la Fondation autochtone de guérison, menée par DPRA Canada en collaboration avec T.K. Gussman Associates pour le compte des Affaires indiennes et du Nord Canada a recommandé que

Le gouvernement du Canada devrait envisager un soutien continu à la Fondation autochtone de guérison, du moins jusqu'à ce que les processus d'indemnisation de la Convention de règlement et les initiatives de commémoration soient terminés.

Cette dernière évaluation (décembre 2009) a conclu que « un certain nombre d'indicateurs fournissent la preuve que les programmes de guérison de la FADG au niveau communautaire sont efficaces pour faciliter la guérison au niveau personnel et qu'ils commencent à démontrer une certaine guérison au niveau familial et communautaire » et elle a relevé que « d'autres indicateurs de la croissance des compétences communautaires rapportées par les projets de la FADG sont le nombre croissant de bénévoles et l'expansion des réseaux informels d'aide. La grande majorité des participants ont rapporté que les impacts des programmes étaient positifs, précisant que les résultats vont de l'estime de soi et la fierté accrues, l'achèvement de

niveaux plus élevés d'études et d'emploi, à la prévention du suicide. »

Quoiqu'il en soit, les fonds alloués comme partie intégrante de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens (ARRPI) conclu en 2007 constitueront l'engagement final du gouvernement en fait de ressources attribuées à la Fondation autochtone de guérison. Nous remplirons le reste de notre mandat et clôturerons les activités en septembre 2012. Pour le temps qui reste, un groupe central d'employés mettra à exécution la stratégie de réduction progressive des activités, ce qui comprendra le reste de nos projets de recherche, la surveillance de l'évolution des douze centres de guérison régionaux (financés par la FADG jusqu'en septembre 2012), la préparation de rapports et la disposition des biens. Après quatorze ans d'existence, la Fondation autochtone de guérison disparaîtra.

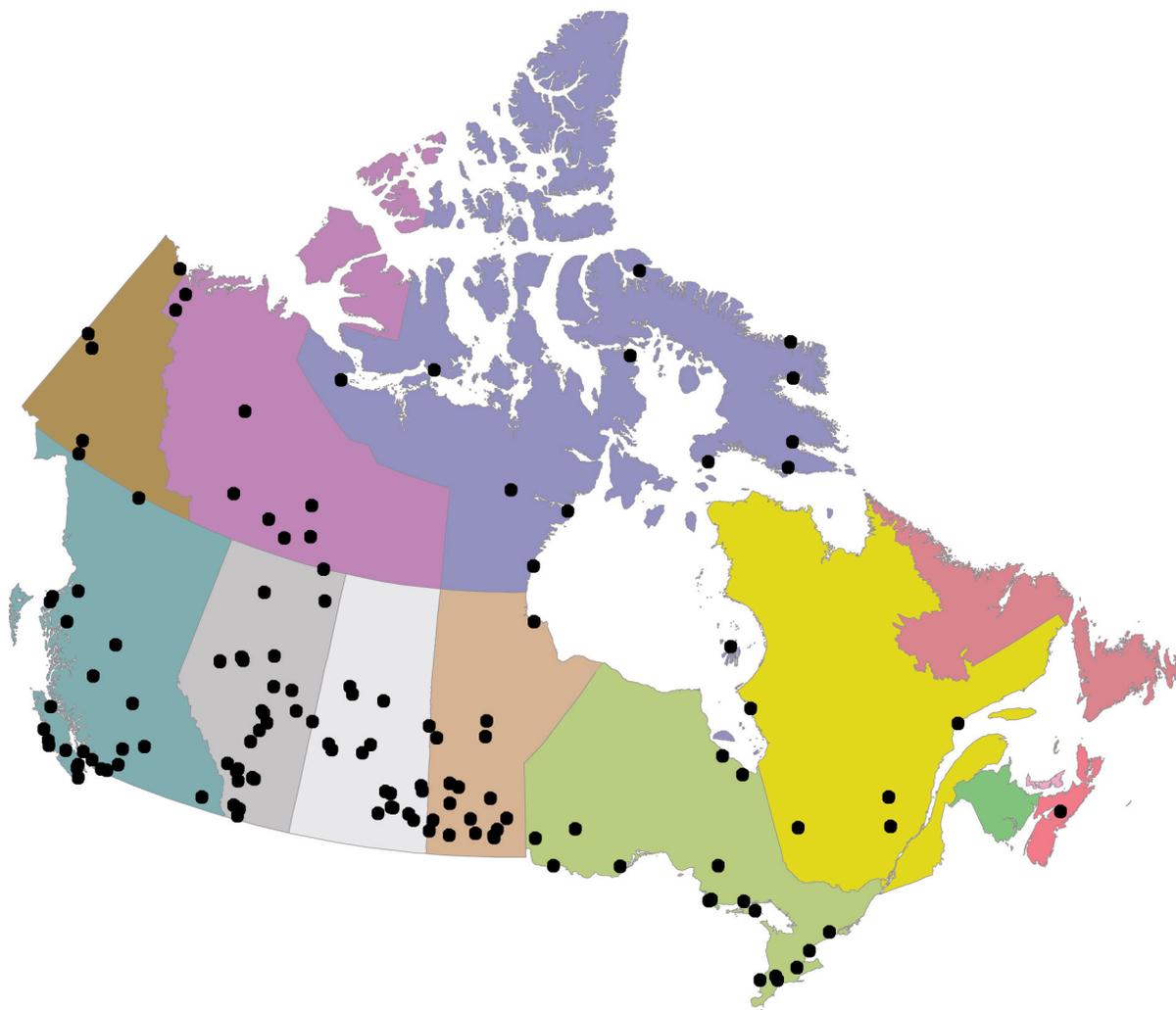
Ce rapport annuel a été préparé, non pour s'orienter vers l'avenir, mais bien pour cerner les réalisations et expériences du passé. Bien que ce document fournisse de l'information sur nos perspectives d'avenir, le Plan directeur 2010 de la Fondation autochtone de guérison contient plus de détails sur les activités de réduction progressive et de fermeture de notre organisation au cours des deux prochaines années. C'est pourquoi nous recommandons à nos lecteurs de prendre connaissance de cette publication, offerte gratuitement, que vous pourrez obtenir en vous adressant au bureau de la FADG ou en consultant son site Web (www.ahf.ca). Entre temps, le rapport annuel 2009 présente un sommaire des derniers développements concernant notre mandat, de même que des informations générales (de base) et des comptes rendus sur nos travaux, notre structure, mandat et sur les états financiers. Comme toujours, nous espérons que ce rapport suscitera votre intérêt et vous sera utile. Nous vous encourageons à communiquer avec nous pour nous faire part de vos questions, commentaires ou suggestions.

En terminant, nous tenons à reconnaître et à remercier comme elles le méritent toutes ces nombreuses personnes

qui ont participé et soutenu les efforts de guérison appuyés par la Fondation autochtone de guérison. Dans des dizaines de collectivités autochtones, nous avons eu l'honneur de travailler en partenariat et dans bien des cas ces réalisations se sont étendues sur une décennie. C'est avec un mélange de sentiments de respect, de joie, de peine et d'espoir que nous envisageons l'achèvement de ce chapitre de notre vie. Toutefois, nous gardons bon espoir que le cheminement de guérison se poursuivra et que la fin du premier chapitre annonce le début du prochain. Le mouvement de guérison a précédé l'établissement de la Fondation autochtone de guérison et, grâce au courage, à la résilience et à la détermination des Autochtones, il continuera par la suite.

- Dans l'esprit de la guérison et de la paix,
Les membres du conseil d'administration.

CARTE GÉOGRAPHIQUE DES PENSIONNATS



Sources : Musée McCord; Centre de recherche historique et de recherche sur les revendications, MAINC Archives nationales du Canada; Archives Deschâtelets; Archives de l'Ontario; Archives du Synode de l'Église anglicane; Archives de l'Église unie du Canada; Université de Victoria, C.B; Archives provinciales du Manitoba; Conférence de l'Église unie du Canada; Archives du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest; Archives du diocèse anglican de Calgary; Parcs Canada; Bureau de Calgary; Archives Nakoda; Archives provinciales de l'Alberta; Archives de la ville de Vancouver; Conférence de l'Église unie du Canada; Archives de la Colombie-Britannique; Archives de la province des Oblats de St. Paul; Musée royal de la Colombie-Britannique; Archives des soeurs de St. Anne; Archives du Yukon; Conseil de recherche en sciences humaines du Canada; Collège universitaire d'Algoma, Sault Ste. Marie.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES INITIATIVES ET PROGRAMMES DE GUÉRISON DE LA FADG



La Fondation autochtone de guérison et ses projets se sont prêtés à bon nombre d'évaluation au cours des douze dernières années. Le sommaire suivant est tiré du document paru en décembre 2009 intitulé Évaluation des initiatives de guérison communautaire offertes par la Fondation autochtone de guérison. Cette évaluation a été menée par DPRA Canada (www.dpra.com) en collaboration avec T.K Gussman Associates pour le compte des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Sommaire

Introduction

Le présent rapport présente les constatations d'une évaluation réalisée par DPRA Canada en collaboration avec T. K. Gussman Associates pour le compte des Affaires indiennes et du Nord Canada sur les initiatives communautaires de la Fondation autochtone de guérison (FADG) pour la période d'avril 2007 à mai 2009.

La FADG a été créée en 1998 en réponse aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones et le Plan d'action subséquent du gouvernement du Canada (GC) Rassembler nos forces. Le principal objectif de ce plan était d'aider les individus, les familles et les communautés à guérir des effets des sévices et des pertes culturelles qui découlent de l'expérience vécue dans les pensionnats indiens. Au cours de la période de dix ans, le GC a accordé 515 millions de dollars à la FADG pour appuyer cet objectif. Le montant de 125 millions de dollars octroyé dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRPI) constitue le dernier financement sous forme de contribution versée à la FADG et il couvre la période de 2007 à 2009.

Le modèle adopté par la FADG a été l'allocation de fonds à des projets communautaires et culturels appliquant une diversité de méthodes et modèles de guérison en réponse aux besoins de la communauté. Cette évaluation fait partie intégrante des termes ou dispositions de la CRPI et également de l'accord de financement entre la FADG et le GC, ce qui autorise le ministre à effectuer une évaluation de programme.

Le principal objectif de cette évaluation est d'évaluer l'efficacité, les incidences, le rapport coût-efficacité et la pertinence continue des initiatives et programmes de guérison réalisés par la FADG en vertu de la Convention de règlement pour la période à l'étude et de fournir la preuve qui soutiendra le processus décisionnel du GC permettant de déterminer si le financement doit être prolongé et, dans l'affirmative, à quel niveau devrait-il être après la date finale prévue de mars 2010 pour certains projets et de mars 2012 pour d'autres projets (dont les 11 centres de guérison financés à l'heure actuelle).

Méthodologie

L'évaluation s'est déroulée sur une période très condensée entre juin et septembre 2009. La méthodologie a englobé un certain nombre de sources comme ci-après :

- Examen de 108 documents et sources documentaires;
- Examen des dossiers administratifs (rapports annuels et trimestriels de 2007-2008 et 2008-2009 pour un échantillon de 29 projets financés par la FADG (y compris les huit projets d'études de cas);
- 35 entrevues avec des informateurs clés des groupes suivants : Fondation autochtone de guérison, ministères pertinents, organisations autochtones, directeurs de projet de projets financés par la FADG à l'extérieur de l'échantillon des études de cas, ainsi que des spécialistes en la matière de partout au Canada;
- Huit études de cas communautaires réalisées sur place à différents endroits partout au Canada. Au cours des études de cas, un total de 145 entrevues ont été réalisées avec des participants et des intervenants clés.

Points saillants des constatations de l'évaluation

Efficacité du programme

Les personnes interrogées sont presque unanimes à affirmer que la FADG a eu un grand succès dans l'atteinte de ses objectifs et que sa gouvernance et gestion financières ont aussi été très réussies.

Un certain nombre de mesures des indicateurs fournit la preuve que les programmes de guérison de la FADG au niveau communautaire sont efficaces pour faciliter la guérison sur le plan individuel; de plus, il ressort des indications de guérison au niveau de la famille et de la communauté. La recherche de la FADG démontre qu'il faudra environ dix ans d'efforts continuels de guérison pour assurer la guérison communautaire du traumatisme des PI.

L'inscription aux programmes augmente en moyenne de 40 % dans les projets examinés; les sites des études de cas rapportent aussi des inscriptions et une demande accrues à l'égard des services de guérison. Les données recueillies sur les projets démontrent également que les inscriptions indiquent en pourcentages une augmentation de groupes qui, dans le passé, étaient difficiles à joindre comme les jeunes et les hommes.

Même si la preuve semble démontrer un élan plus vaste vers la guérison individuelle et communautaire, elle dénote aussi que, relativement aux besoins actuels et croissants, la guérison « vient tout juste de commencer ». Pour les projets s'adressant aux Inuits plus particulièrement, le processus de guérison a été retardé à cause de la date tardive du début des projets de la FADG pour les Inuits.

La majorité des projets affirment qu'ils ne sont pas viables sans le financement de la FADG, même s'ils déploient des efforts dans certains cas pour obtenir des fonds d'autres sources. Toutefois, comme il n'y a aucune autre organisation possédant un tel mandat, les partenaires de financement sont difficiles à trouver.

Incidence des programmes

La majorité des personnes interrogées rapportent que les répercussions des programmes sont positives. Ces personnes notent que ces effets individuels se traduisent par des relations familiales améliorées, le renforcement de l'estime de soi et de la fierté, l'atteinte de niveaux scolaires et d'un taux d'emploi plus élevés et la prévention plus active du suicide.

Quant aux incidences sur la communauté, on rapporte la croissance des indicateurs en matière de capital social comme le bénévolat, des réseaux d'entraide informels et des événements culturels. L'une de ces conséquences les

plus notables rapportées par les communautés faisant partie des études de cas est que le « silence » et la honte entourant les abus subis dans les pensionnats indiens peu à peu s'éffacent, créant le climat nécessaire pour la poursuite de la guérison. Les projets rapportent que les compétences dans le domaine de la guérison ont été renforcées dans les communautés et entre les communautés. Un exemple de cette augmentation des compétences intercommunautaires est l'échange de pratiques exemplaires qui ont été réalisées entre les communautés à l'aide de méthodes officielles et informelles, un échange soutenu par la FADG et réalisé par les projets de leur propre initiative.

Incidence de la présentation d'excuses du GC et de la Convention de règlement

Même si la réaction à ces excuses du GC a été mitigée, l'évaluation a permis de constater que la majorité des personnes interrogées étaient d'avis que cette présentation d'excuses avait joué un rôle important dans la sensibilisation aux problèmes des pensionnats indiens auprès du grand public et chez plusieurs anciens élèves des pensionnats et leurs familles, avait établi la reconnaissance et la validation de leur souffrance qu'ils avaient espéré obtenir. Le Paiement d'expérience commune et le Processus d'évaluation indépendant augmentent la nécessité de la guérison en « ouvrant la discussion » sur le problème pour la première fois avec plusieurs Survivants. Les projets de la FADG et les sociétés de Survivants notent une augmentation importante de la demande de services relativement à ces processus.

Pertinence continue des programmes de guérison de la FADG

Les rapports sur les projets démontrent que les évaluateurs du programme de guérison identifient une diversité d'indicateurs sociaux et de défis négatifs qui persistent dans leurs communautés et qui sont liés à la guérison. La preuve de l'évaluation découlant des études de cas démontre que presque 90 % des personnes interrogées estiment que « plus de 50 % » des membres de leur communauté ont besoin de guérison pour les effets des pensionnats indiens. L'estimation du niveau élevé des besoins jumelée à l'augmentation des inscriptions aux programmes et à la prévision que les processus de la Convention de règlement continueront d'être problématiques pendant au moins trois ans,

contribuent à appuyer l'argument en faveur de la pertinence continue des programmes de guérison de la FADG. En effet, les résultats de l'évaluation appuient largement la nécessité de soutenir la continuation de ces programmes à cause des besoins complexes et de la nature à long terme du processus de guérison.

Étant donné l'engagement du GC dans la Convention de règlement, et en tenant compte de l'appréciation du nombre de Survivants et des différentes générations touchées qui auront, selon les prévisions, besoin de soutien; en plus du fait que les programmes d'aide de Santé Canada sont conçus pour fournir des services précis qui sont complémentaires mais différents de ceux de la FADG; et le nombre rapporté de Survivants qui veulent obtenir de l'aide de la FADG et les sociétés de Survivants, il est amplement justifié que le plan d'action logique pour l'avenir est la continuation du soutien aux efforts de la FADG. Ce soutien sera nécessaire jusqu'à ce que les processus de compensation et les initiatives de commémoration de la Convention de règlement soient terminés, et idéalement au cours des années ultérieures, jusqu'à ce que les indicateurs de guérison communautaire soient fermement établis et que les peuples et communautés autochtones n'aient plus besoin de ces soutiens ou qu'ils soient capables de guérir des effets des pensionnats indiens par d'autres moyens. Les spécialistes clés interrogés ont affirmé qu'à l'heure actuelle, aucun mode de remplacement équivalent ne pourrait obtenir des résultats comparables au taux de succès réalisé par la FADG.

Recommandations

Nous recommandons que :

1. Le gouvernement du Canada envisage un soutien continu à la Fondation autochtone de guérison, du moins jusqu'à ce que les processus compensatoires de la Convention de règlement et les initiatives de commémoration soient terminés.
2. Le gouvernement du Canada évalue les options avec la Fondation autochtone de guérison pour déterminer la meilleure façon de maximiser les ressources supplémentaires, si les ressources deviennent disponibles, afin de mieux répondre aux besoins en matière de guérison des Canadiens d'origine autochtone.

3. Le gouvernement du Canada réalise une étude, en partenariat avec la Fondation autochtone de guérison, des établissements de recherche, et des parties intéressées ou partenaires, pour déterminer les besoins en matière de guérison des Autochtones canadiens après la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et déterminer si le financement devrait être poursuivi et, dans l'affirmative, à quel niveau, ainsi que le rôle, le cas échéant, que le gouvernement du Canada devrait jouer.

4. Le gouvernement du Canada confie, dans le cadre de l'Accord de financement avec la Fondation autochtone de guérison, un mandat pour effectuer des recherches stratégiques et des activités d'évaluation, y compris l'exigence de collecter des données pour aider à déterminer l'efficacité des coûts des projets de guérison communautaire soutenus par la Fondation. Ce mandat rehaussé ne devrait pas diminuer le financement qui serait normalement consenti pour les projets communautaires.

1.0 Introduction

Les pensionnats indiens (PI) ont fonctionné officiellement au Canada de 1892 à 1996, soit qu'ils étaient administrés entièrement par l'État, soit qu'ils opéraient grâce à des ententes de financement entre le gouvernement du Canada (GC) et les principales Églises chrétiennes de cette époque. Des milliers d'Autochtones ayant fréquenté ces pensionnats ont rapporté que les abus physiques, les sévices émotionnels et les abus sexuels étaient généralisés dans ces établissements scolaires. Suivant ce que les anciens élèves, leur famille et leurs descendants ont rapporté, la perte de la culture et de la langue a été une cause également majeure, profonde, de traumatisme, de même que les effets persistants découlant du fait que, dans leur enfance, ils ont été placés dans des institutions qui leur étaient étrangères, éloignés de leur famille et de leur entourage social.

Les séquelles de ce traumatisme ont eu un retentissement sur les communautés autochtones et elles persistent à produire des effets encore aujourd'hui. Selon une estimation, il y a environ 86 000 Survivants encore vivants au Canada. La Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a recommandé que le Canada prenne des mesures pour s'attaquer à ces répercussions sur les personnes, les familles et les communautés; la réponse du Canada intitulée Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones fait

état d'une « stratégie de guérison répondant aux besoins de guérison des personnes autochtones affligées par les séquelles des pensionnats indiens, y compris les répercussions intergénérationnelles ».

1.1 DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le gouvernement fédéral a fourni une subvention de 350 millions de dollars en 1998 pour la guérison communautaire des traumatismes liés aux pensionnats, et le 31 mars 1998, la Fondation autochtone de guérison (FADG) a été créée et s'est vu confier un mandat de dix ans. Avant la fin de la première période de financement de dix ans, le gouvernement fédéral a subséquemment offert une somme supplémentaire de 40 millions de dollars pour les années 2005-2007. Depuis 1998, le gouvernement du Canada a financé à hauteur de 515 millions de dollars la FADG pour appuyer l'objectif de répondre aux besoins en matière de guérison des Autochtones touchés par les pensionnats indiens.

Comme partie intégrante de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRPI) conclue par l'entremise d'un processus judiciaire impliquant un certain nombre de parties, le gouvernement du Canada a versé une somme supplémentaire de 125 millions de dollars à la FADG pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2012. La Fondation autochtone de guérison a attribué cette somme de 125 millions de dollars aux projets en cours de la FADG. Cette somme a servi à prolonger le financement des projets courants pour une période de trois ans (se terminant le 31 mars 2010), ainsi que des onze centres de guérison pour une période de quatre ans et six mois (se terminant le 31 mars 2012). Ces affectations de fonds et la période entre le 1er avril 2007 et mai 2009 font l'objet de la présente évaluation.

La Fondation, qui est une société gérée par les Autochtones et une société sans but lucratif, fonctionne indépendamment du gouvernement; elle a administré le fonds conformément à un accord de financement entre la Fondation et le gouvernement du Canada. Dès le début, l'intention n'était pas que la FADG dédouble les services actuels offerts « par ou avec le financement des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux ».

La structure de gouvernance de la FADG comprend un conseil d'administration qui est responsable de l'approbation finale de financement des projets de

guérison et un directeur exécutif qui gère les activités routinières de la Fondation. La FADG est reconnue pour l'excellence de sa gouvernance et de sa gestion .

La FADG a pour but à long terme de briser le cycle des abus physiques et sexuels qui sont une conséquence de l'héritage ou des séquelles des pensionnats et de jeter les bases d'un bien-être durable pour les personnes et les communautés. Quant à son objectif, il consiste à « répondre aux besoins de guérison des Autochtones touchés par les séquelles des pensionnats indiens, y compris les répercussions intergénérationnelles en s'appuyant sur des approches holistiques et communautaires répondant aux besoins des personnes, des familles et des communautés, comprenant les communautés d'intérêt ». Les activités et les réalisations de la FADG comprennent des conférences et des rassemblements et se rattachent à la formation, la recherche, la production de documents d'archives, de même qu'à la sensibilisation et la compréhension des besoins et des questions découlant du traumatisme lié aux pensionnats indiens et du funeste héritage qu'ils ont laissés.

Les projets communautaires financés par la FADG ont été conçus dans la communauté et par la communauté pour aborder les besoins de guérison tels qu'ils étaient compris à ce moment-là par les membres de la communauté. Ainsi, toute une diversité d'approches et de modèles ont été appliqués pour la guérison, répartis en huit grandes catégories de projets admissibles établies par la FADG (les deux dernières catégories de la liste font partie de la phase de démarrage) :

- + Projets fournissant des services directs de guérison;
- + Projets se concentrant principalement sur la prévention et les effets des abus, ainsi que la sensibilisation à l'héritage ou séquelles des pensionnats;
- + Projets d'organisation de rassemblements et de conférences;
- + Projets de commémoration appliquant différents moyens, y compris des monuments commémoratifs;
- + Projets se concentrant surtout sur la formation des guérisseurs potentiels et sur le renforcement des compétences pour le processus de guérison;
- + Projets se concentrant sur la création des connaissances, y compris la recherche et le renforcement des compétences;
- + Projets se concentrant sur l'évaluation des besoins de

guérison pour la communauté (évaluation des besoins);
+ Projets traitant de la conception et de l'établissement de projets.

Le modèle de la FADG a mis l'accent sur une approche holistique et communautaire qui privilégie la formation et le renforcement des compétences en guérison, de même qu'au recours à des guérisseurs « professionnels », mais aussi à des guérisseurs ayant un parcours personnel, un bagage (expérientiel) de vécu et de connaissances culturelles. Une des conclusions de la FADG découlant de plusieurs années de recherche est que « la culture est un bon moyen de rétablissement ou de guérison ».

La FADG suit l'évolution des projets et contrôle dans quelle mesure ils atteignent les résultats suivants établis en fonction de l'atteinte de l'objectif global du programme :

- + Promotion des liens avec des programmes de santé et de services sociaux gouvernementaux;
- + Concentration sur la détection précoce et la prévention des répercussions intergénérationnelles des sévices physiques et sexuels;
- + Reconnaissance des besoins spéciaux, y compris ceux des aînés, des jeunes et des femmes;
- + Promotion du renforcement des compétences pour permettre aux communautés de prendre en charge le traitement de leurs besoins de guérison à long terme.

La demande pour les projets financés par la FADG dans les communautés autochtones n'a pas cessé d'augmenter; la FADG a reçu plus de 1,3 milliard de dollars de demandes de financement depuis sa création, ce qui dépasse grandement l'allocation de financement de 515 millions de dollars. En 2001, il y avait 310 projets communautaires financés par la FADG, desservant plus de 1 500 communautés individuelles et environ 60 000 participants individuels.

À l'heure actuelle, il y a un peu plus de 140 ententes de contribution pour les projets de la FADG répartis à travers les provinces et territoires. Ces projets financés en vertu du fonds de 2007 (c'est-à-dire 2007 à 2010 ou 2012) sont des projets ayant démontré un succès continu.

3.2.1 Incidences des programmes

Les entrevues des études de cas ont fourni l'information

suivante sur les effets rapportés au sujet des projets de guérison. Ces résultats ont été rapportés par les participants aux programmes, le personnel et les guérisseurs, les leaders communautaires et les travailleurs de première ligne et organisations partenaires.

- + Les participants aux programmes ont le plus souvent fait état du fait d'avoir appris à prendre en charge leur propre santé et leur cheminement de guérison;
- + Un accroissement des compétences communautaires en matière de guérison comme on peut le constater par la sensibilisation accrue de l'opinion; une diminution de la colère et de la résistance aux initiatives de guérison; « la guérison » est maintenant un concept reconnu et mieux accepté. Les personnes interrogées qui étaient des membres de la famille de Survivants ont noté qu'en apprenant l'historique des pensionnats indiens et de leurs répercussions, ils ont mieux compris les Survivants et leurs familles. Cette plus grande sensibilisation est venue en second lieu comme incidence des programmes de guérison mentionnée par les participants aux programmes lors des entrevues des études de cas. On a fait référence au changement d'attitudes à l'égard des membres de la famille (surtout envers les Survivants);
- + L'augmentation des connaissances culturelles, la diminution de la honte de l'identité autochtone et la fierté accrue et la célébration de la culture. Plusieurs répondants ont souligné que la reconquête de leur culture ou la reconnexion avec leur culture avait fait partie des facteurs clés pour le rétablissement du sentiment de soi et de leur place dans le monde, ce qui a été source d'actions positives;
- + La fierté et l'estime de soi renforcés ont mené à des réalisations dans le domaine de l'éducation et de la vie professionnelle de plusieurs participants;
- + La guérison rapportée du traumatisme et des émotions négatives, ainsi que l'acquisition « d'outils » pour la poursuite de la prise en main personnelle en ce domaine. Un expert de la santé mentale a décrit cette approche comme suit : « la guérison est une condition préalable clé pour les personnes (qui ont vécu en établissement et donc sont devenues dépendantes) pour leur permettre de trouver leur voie vers l'autonomie ou la prise en charge personnelle »;
- + Une diminution rapportée du sentiment d'isolement social grâce à la prise de conscience et au partage de plusieurs histoires semblables sur les effets des pensionnats. Les programmes sont perçus comme « un endroit sécuritaire » pour divulguer les rudes épreuves

subies et amorcer la guérison;

- + Le rapport d'une augmentation des soutiens communautaires interpersonnels et informels au fur et à mesure que la connaissance des incidences se propage dans les communautés (c'est-à-dire une augmentation du soutien social et de la cohésion sociale, un aspect du capital social);
- + Le rapport de l'amélioration des relations familiales découlant du contrôle des émotions négatives et d'une empathie accrue résultant d'une plus grande connaissance des effets des pensionnats indiens;
- + La réunion de mères et d'enfants pris en charge, une fois que la mère en cause a terminé les programmes de guérison;
- + Beaucoup moins de tolérance des sévices sexuels dans les communautés, attribuée à l'augmentation des divulgations et à un sentiment plus élevé de fierté personnelle et d'autonomie (« emprise »);
- + Une amélioration rapportée des liens entre les Aînés et les jeunes, surtout les personnes touchées par les répercussions intergénérationnelles;
- + Beaucoup de répondants ont affirmé que les programmes leur avaient permis de vivre pleinement (de s'épanouir); le commentaire était souvent « ce programme m'a sauvé la vie! »;
- + Le début de l'espoir d'un changement positif;
- + Dans bien des cas, la collaboration accrue entre les organisations sociales et de santé, ce qui se traduit par des renvois mutuels ou intersectoriels, le partage des possibilités de formation et des ressources.

3.2.2 Incidences de la Convention de règlement sur les besoins de guérison

Étant donné que l'accent de la présente évaluation est mis sur le financement provenant de la Convention de règlement et sur la période suivant l'affectation et l'utilisation de ces fonds à ce jour, les incidences de ce changement significatif dans le contexte de la guérison autochtone des effets des pensionnats indiens ont été identifiées comme question d'évaluation centrale à examiner. Les défis de l'administration et de la prestation du programme liés aux effets des processus de la Convention de règlement ont été traités précédemment. Dans la présente partie, nous présentons les réponses les plus fréquentes à la question : « Depuis la signature de la Convention de règlement et l'offre de paiements compensatoires sous différentes formes est-ce qu'il y a eu à votre avis des effets sur les besoins des communautés en

matière de guérison et, dans l'affirmative, quels sont ces effets? »

La majorité des répondants ont été d'avis que la présentation d'excuses officielles du gouvernement a eu un impact important au niveau personnel, communautaire et national. Pour certains Survivants, il s'agissait de la reconnaissance et de la validation de leur souffrance attendues depuis longtemps. Certaines personnes interrogées ont rapporté que la sensibilisation accrue de l'opinion suscitée par la présentation des excuses a fait en sorte qu'ils se sont sentis enfin le droit de se faire connaître et de participer à la guérison. D'une certaine manière, la présentation des excuses par le gouvernement a conféré une authenticité publique à la souffrance et à la honte personnelles qu'ont éprouvées de nombreux Survivants pendant une grande partie de leur vie. Toutefois, certains répondants ont rapporté que ces excuses avaient « rouvert de vieilles plaies » cicatrisées avec le temps pour survivre psychologiquement.

Du point de vue de l'administration centrale et des directeurs de la FADG, un des effets les plus importants des processus de la Convention de règlement est l'augmentation de la demande d'aide de la part des Survivants qui participent au processus de PEI ou qui envisagent participer à ce processus, ou qui ont subi les effets du PEC, ou qui sont à la recherche d'information. Les personnes interrogées des sociétés de Survivants ont aussi noté un niveau élevé de demande d'aide et d'information de la part des Survivants aux prises avec la confusion ou les effets négatifs attribuables aux processus de compensation.

Un certain nombre de répondants ont expliqué que la compensation financière ne peut pas guérir le traumatisme et « qu'aucune somme d'argent ne peut effacer les torts qui ont été causés ». Certains Survivants ont dit qu'ils auraient préféré recevoir des excuses des personnes leur ayant fait tort.

En général, on a noté des effets tant positifs que négatifs de la Convention de règlement. Toutefois, on a rapporté plus d'effets négatifs que positifs des processus de compensation (PEC et PEI). En résumé, les incidences identifiées par les répondants (y compris les personnes interrogées des études de cas) ont porté sur ce qui suit :

Résultats positifs :

- + Une amélioration de la situation matérielle des personnes qui sont capables de faire face à un changement subi de leur condition;
- + Les Survivants étant d'avis que leur expérience a été validée par l'entremise de la reconnaissance publique;
- + Les nombreuses personnes s'engageant pour la première fois dans la guérison alors qu'elles avaient réprimé ou refusé d'admettre les abus subis.

Résultats négatifs :

- + Une augmentation de la toxicomanie, des décès accidentels et du suicide;
- + L'exploitation financière des bénéficiaires de montants compensatoires, surtout des aînés;
- + Une augmentation des sentiments négatifs (colère, honte);
- + La « révélation ou divulgation (du secret) » des Survivants dans la communauté avant qu'ils ne se sentent prêts (c'est-à-dire en recevant un paiement, le passé de Survivant devient connu);
- + Les personnes faisant face pour la première fois au déclin d'émotions provoqué (par les processus de la Convention de règlement), ce qui exerce une grande pression sur les services dispensés par les projets en cours ayant des ressources limitées;
- + Les victimes d'abus rapportent qu'elles se sentent victimisées à nouveau par le processus de PEC et de PEI. Il est important de noter qu'un certain nombre de participants ressentent beaucoup de frustration du fait qu'on met en doute ou conteste la véracité de leur séjour au pensionnat, que des dossiers ont été perdus, ce qui a retardé le processus ou les a obligés à décrire une fois de plus les abus dont ils ont été victimes.

3.3 Pertinence

La première question qui aide à déterminer la pertinence du programme est de savoir si le programme est encore nécessaire. C'est pourquoi la preuve rassemblée pour démontrer sa pertinence est constituée d'informations sur les besoins communautaires et, par voie de conséquence, sur la demande de programmes de guérison de la FADG dans les communautés.

Contexte

Le rapport final de la FADG identifie 36 mois comme période minimale permettant de cheminer à travers les étapes de l'identification des besoins, de la diffusion de l'information ou prise de contact et du lancement de la guérison thérapeutique (Rapport final de la FADG, 2006). La recherche et les évaluations de la FADG indiquent que, pour guérir des abus des pensionnats indiens, une communauté autochtone a besoin en moyenne de dix années de soutien continu à la guérison (Plan directeur 2009-2014 de la FADG, Degagné, 2008). Le Rapport final de la FADG (volume II, 2006) a rapporté que les problèmes de dépendance, les cas de maltraitance / de violence ou de victimisation, la pauvreté, le déni et le deuil constituaient les défis les plus graves à surmonter par les participants (cas rapportés par plus de 50 % des projets).

La demande actuelle élevée d'aide et de soutien rapportée par la FADG et les sociétés de Survivants indique que le niveau des besoins en matière de soutien à la santé mentale identifiés chez les Survivants engagés dans les processus (compensatoires) de la Convention de règlement est élevé. Le Programme de soutien de la santé de Santé Canada pour le règlement des questions des pensionnats indiens (PSSRPI) aide à répondre à cette demande par la prestation de services de santé mentale et de soutien affectif aux anciens élèves et à leurs familles tout au long des étapes de la Convention de règlement, y compris les personnes admissibles aux demandes ou en train de régler des demandes par l'entremise du PEI et PEC, ainsi que les personnes participant aux initiatives de vérité et de réconciliation et de commémoration. En prévision de la mise en oeuvre de la Convention de règlement, le PSSRPI pour les pensionnats indiens a été majoré en novembre 2006 (94 millions de dollars sur six ans). L'élargissement des critères d'admissibilité pour inclure environ 80 000 anciens élèves des pensionnats et l'ajout de prestataires de soutien culturel sont des changements notables. (Conseil du Trésor du Canada, 2006).

Des 145 projets financés à l'heure actuelle, 23 % sont certains de ne pas pouvoir continuer leurs activités lorsque le financement de la FADG cessera et 56 % des projets ne sont pas certains de leur avenir sans le financement de la FADG (Plan directeur 2009-2014 de la FADG).

3.3.1 Y a-t-il un besoin démontrant la nécessité du prolongement du programme?

Les données de l'échantillon des dossiers de projet étudiés (29) expliquent le nombre de « défis très graves » que les communautés où des projets financés par la FADG fonctionnent doivent relever actuellement. Les liens étroits entre les déterminants sociaux de la santé et la capacité d'une personne de guérir sont identifiés dans la documentation. Il est remarquable que le « deuil ou les souffrances non réglé » (souvent aussi accompagné de la « perte ») est mentionné en second lieu comme épreuve difficile à surmonter dans les rapports de 2008-2009; ces données témoignent donc de l'importance du traumatisme psychologique auquel les intervenants des programmes sont confrontés dans leurs communautés.

La figure 23 ci-après fait ressortir les défis identifiés par l'échantillon des projets examinés (n=29) pour la période à l'étude (2007-2009), démontrant que des niveaux élevés de besoins en matière de guérison persistent.

6.0 Conclusions

Un certain nombre d'indicateurs fournissent la preuve que les programmes de guérison de la FADG au niveau communautaire sont efficaces du fait qu'ils facilitent la guérison au niveau personnel et que des changements commencent à démontrer une certaine guérison au niveau familial et communautaire. Dans ce processus, une des variables touche la période de temps suivant laquelle les programmes sont mis en application; par exemple, la plupart des programmes à l'intention des Inuits ont débuté plus tard que les autres programmes.

Une augmentation importante (moyenne de 40 %) des inscriptions aux programmes, relevée au cours de l'examen des dossiers et confirmée par les entrevues des études de cas, indique le besoin croissant qu'on ressent pour ces programmes; cette constatation est appuyée par la recherche de la FADG sur les besoins prévus en matière de guérison communautaire.

Un nombre plus élevé de jeunes sont maintenant engagés comparativement aux années précédentes; on estime qu'il s'agit d'un indicateur de compétences communautaires croissantes. D'autres indicateurs du renforcement des compétences communautaires rapportés par les projets de la FADG sont le nombre croissant de bénévoles et l'expansion des réseaux informels d'aide.

La grande majorité des participants ont rapporté que les

retombées des programmes étaient positives, précisant que les résultats varient de l'estime de soi et la fierté accrues, l'achèvement de niveaux plus élevés d'études et d'emploi, à la prévention plus active du suicide.

Bon nombre ont noté que l'un des effets les plus profonds des programmes de guérison (et de la présentation des excuses officielles) est que le « silence » et la honte entourant les abus commis dans les pensionnats indiens sont maintenant abolis, créant le climat nécessaire pour la guérison; vu que cette situation est toute nouvelle dans certaines communautés, on peut donc présumer que la trajectoire de la guérison sera plus longue que celle prévue initialement.

La réponse de la majorité est que la guérison prend son essor, progresse, mais face au besoin actuel et croissant, il reste que, dans la réalité, la guérison « vient à peine de commencer ». Les rapports des projets et les résultats des entrevues indiquent un niveau élevé de besoin continu en matière de guérison selon toute une série d'indicateurs sociaux négatifs attribués au traumatisme causé par l'expérience des pensionnats indiens.

Le PEC, le PEI et la CVR augmentent le besoin de guérison en « obligeant pour la première fois de nombreux Survivants à s'ouvrir, à parler ouvertement de leur passé ». Et comme ces processus se poursuivront pendant au moins trois ans, les soutiens à la guérison seront nécessaires partout, ce qui devrait comprendre une combinaison de soutien professionnel de santé mentale et de programmes de guérison communautaires.

Les programmes ont fait face à la difficulté créée par l'incertitude de l'affectation de fonds à long terme, à la pénurie de personnel formé et qualifié, au manque de ressources pour le suivi et à des barrières à l'accessibilité aux programmes comme les coûts de garde des enfants et du transport.

Les projets en grande majorité affirment qu'ils ne sont pas viables sans le financement de la FADG, même si dans certains cas, des efforts sont déployés pour obtenir des fonds d'autres sources.

Les participants ont fait valoir qu'il n'y a aucune ou presque aucune mesure de rechange viable permettant d'atteindre les résultats positifs de guérison que la FADG a obtenus avec tant de succès.

Compte tenu des engagements pris par le gouvernement du Canada dans la Convention de règlement, en gardant à l'esprit le nombre estimatif de Survivants et de personnes touchées par les répercussions intergénérationnelles qui, prévoit-on, auront besoin d'aide, le fait que les programmes d'aide de Santé Canada sont conçus pour offrir des services particuliers complémentaires à ceux de la FADG, mais différents de ces derniers, et le nombre de Survivants recensés faisant appel à la FADG et aux sociétés de Survivants, il serait logique de continuer à appuyer la FADG, du moins jusqu'à ce que le processus de paiements compensatoires et les initiatives commémoratives prévus dans la Convention de règlement soient terminés.

Des spécialistes interviewés ont corroboré cette assertion qu'il n'existe aucune solution de rechange équivalente pouvant assurer les résultats visés avec le même succès que la FADG l'a fait.

7.0 Recommandations

Nous recommandons que :

1. Le gouvernement du Canada envisage un soutien continu à la Fondation autochtone de guérison, du moins jusqu'à ce que les processus de paiements compensatoires de la Convention de règlement et les initiatives de

commémoration soient terminés.

2. Le gouvernement du Canada évalue les options avec la Fondation autochtone de guérison pour déterminer la meilleure façon de maximiser les ressources supplémentaires, si les ressources deviennent disponibles, afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens autochtones en matière de guérison.

3. Le gouvernement du Canada réalise une étude, en partenariat avec la Fondation autochtone de guérison, des établissements de recherche et des intervenants pour déterminer les besoins en matière de guérison des Canadiens autochtones consécutifs à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et pour déterminer si le financement devrait être poursuivi et, dans l'affirmative, à quel niveau, ainsi que le rôle, le cas échéant, que le gouvernement du Canada devrait jouer.

4. Le gouvernement du Canada confie, dans le cadre de l'Accord de financement avec la Fondation autochtone de guérison, un mandat pour effectuer des recherches stratégiques et des activités d'évaluation, y compris l'exigence de collecter des données permettant de déterminer l'efficacité des coûts des projets de guérison communautaire soutenus par la Fondation. Ce mandat plus étendu ne devrait pas diminuer le financement qui serait normalement consenti aux projets communautaires.

Le budget fédéral 2010 : Répercussions et options pour les Survivants et leur famille



Cette section est présentée aux fins de renseignements. Des questions concernant les programmes et les services du gouvernement peuvent être adressées au ministère approprié. À la fin de la présente section, vous trouverez les coordonnées de l'information personne-ressource compétente.

[L'extrait suivant a été tiré de « Le Plan d'action économique du Canada — 2e année », le budget 2010, déposé à la Chambre des communes par l'honorable James M. Flaherty, C.P., député, le 4 mars 2010. Consultez <http://www.budget.gc.ca/2010/index.html>].

Mention du régime des pensionnats indiens dans le budget fédéral du Canada 2010:

Fournir 199 millions de dollars pour combler les besoins de financement supérieurs aux prévisions à l'appui de la convention de règlement conclue avec les anciens élèves des pensionnats indiens (budget 2010, page 139).

Faire face aux séquelles laissées par les pensionnats indiens

• Un règlement historique et sans précédent est intervenu en 2005 entre le gouvernement du Canada, les communautés religieuses et les organisations autochtones concernant les séquelles laissées par les pensionnats indiens. Le budget de 2006 prévoyait un soutien à l'égard de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, y compris des paiements destinés aux anciens élèves

Les besoins de financement aux termes de la Convention ont dépassé les montants prévus. En conséquence, le budget de 2010 consacre 199 millions de dollars de plus sur les deux prochaines années pour s'assurer que les anciens élèves et leur famille continuent de recevoir des services en santé mentale et le soutien psychologique dont ils ont besoin et que l'on verse les paiements aux anciens élèves au moment opportun et de manière efficace. (Budget 2010, page 147)

• Faire face aux séquelles laissées par les pensionnats indiens 93M\$ (2010-2011) 106M\$ (2011-2012) Total : \$199M\$ (Budget 2010, page 154)

Selon le budget 2010 du gouvernement du Canada, les 199 millions de dollars seront attribués comme suit :

1. 133 millions de dollars pour le financement complémentaire du Paiement d'expérience commune (PEC) aux anciens élèves;
2. 66 millions de dollars sur deux ans pour le Programme de soutien en santé — résolution des questions des pensionnats indiens de Santé Canada.

Qu'est-ce que le Paiement d'expérience commune (PEC)?

Le Paiement d'expérience commune (PEC) est l'un des volets de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Le PEC reconnaît l'expérience des résidents des pensionnats indiens et ses répercussions sur leur vie.

Les demandeurs admissibles recevront un montant de 10 000 \$ pour la première année scolaire (complète ou partielle) passée dans un ou plusieurs pensionnats, et 3 000 \$ supplémentaires pour chaque année scolaire (complète ou partielle) subséquente passée dans un pensionnat. Les demandeurs admissibles recevront un PEC forfaitaire équivalant à la totalité de la somme à laquelle ils ont droit.

Consultez <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/gdc/pec/index.shtml>

Qu'est-ce que le Programme de soutien en santé — résolution des questions des pensionnats indiens?

Le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens offre des services de soutien en santé mentale et affective aux anciens élèves des pensionnats indiens et à leur famille, indépendamment de leur situation ou lieu de résidence au Canada, qui sont admissibles aux paiements d'expérience commune et/ou ont réglé une réclamation liée aux pensionnats au moyen du Mode alternatif de règlement des conflits (MARC), du Processus d'évaluation indépendant (PEI) ou de litige.

En date du 3 septembre 2007, le Canada avait réglé plus de 6500 réclamations liées aux pensionnats indiens au moyen des processus de litige et du Mode alternatif de résolution des conflits. Le Canada a compris par cette expérience que les requérants (demandeurs) sont confrontés à des réactions émotionnelles diverses à la divulgation des sévices subis pendant leur fréquentation des pensionnats indiens.

Cette constatation a mené le gouvernement du Canada à élaborer le Programme de soutien en santé — résolution des questions des pensionnats indiens afin de répondre aux besoins en santé émotionnelle et de mieux-être (bien-être) des anciens élèves des pensionnats indiens et leur famille.

Si vous avez fréquenté un pensionnat indien, vous aurez peut-être droit aux services suivants :

- + services professionnels de counselling
- + services de transport pour se rendre aux services de counselling qui ne sont pas disponibles dans votre communauté
- + services de transport pour accéder aux services d'un(e) Aîné(e) non disponibles dans votre communauté
- + services de soutien affectif, psychologique, d'un travailleur de la santé communautaire (résolution)
- + services de soutien culturel offerts par un(e) Aîné(e)

Les anciens élèves des pensionnats indiens peuvent avoir accès à ces services s'ils font une demande au Paiement d'expérience commune et/ou au Mode alternatif de résolution des conflits, au Processus d'évaluation indépendant ou au processus judiciaire pour résoudre leur revendication. Ces services sont disponibles avant, pendant et après le/les processus de résolution.

Le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens (PSS-RQPI) de Santé Canada coordonne les services suivants offerts aux demandeurs admissibles :

1. Les services professionnels de counselling — basés sur la réception d'un plan de traitement complet incluant le nombre de sessions de counselling recommandées et le coût associé, présenté par un prestataire de service autorisé de Santé Canada et sujet à l'approbation de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI).

2. Une aide financière liée aux frais de transport pour accéder à des services professionnels de counselling offerts à la personne/de façon restreinte à la famille e/ou des services d'un(e) Aîné(e) non disponibles dans la communauté d'attache et approuvée par la DGSPNI.

3. Les services de soutien affectif sont offerts par des travailleurs de la santé communautaire (résolution) par le biais d'accords avec les organismes autochtones ou des organismes affiliés et financés par la DGSPNI. Les services offerts par ces travailleurs comprennent, sans en exclure d'autres, un soutien de première ligne au niveau de la sécurité (dans le cadre du Mode alternatif de résolution des conflits, du Processus d'évaluation indépendant et des audiences judiciaires), ainsi que des services de coordination offerts directement aux anciens élèves des pensionnats indiens et leur famille. Ces services sont offerts avant, pendant et après les processus liés au Paiement d'expérience commune, au Mode alternatif de résolution des conflits, au Processus d'évaluation indépendant et aux événements commémoratifs, de même que dans le cadre de la Commission de témoignage et réconciliation.

4. Les services de soutien culturel offerts par des Aîné(e)s par le biais d'accords avec les organismes autochtones ou des organismes affiliés et financés par la DGSPNI. Les services offerts par des Aîné(e)s comprennent, sans en exclure d'autres, une diversité de services de soutien culturel appropriés (tels que différentes cérémonies, la cérémonie de purification et des conseils), des services offerts directement aux anciens élèves des pensionnats indiens et leur famille. Ces services sont offerts avant, pendant et après les processus liés au Paiement d'expérience commune, au Mode alternatif de résolution des conflits, au Processus d'évaluation indépendant et aux événements commémoratifs, de même que dans le cadre de la Commission de témoignage et réconciliation.

Pour accéder à ces services, on invite les personnes intéressées à communiquer avec le coordonnateur régional du PSS-RQPI de la province ou territoire concerné (vous trouverez à la fin de cette section l'information personne-ressource).

Tous les anciens élèves des pensionnats indiens et leur famille, sans égard à leur statut ou leur lieu de résidence, sont admissibles à recevoir les services du Programme de soutien en santé - résolution des questions des

pensionnats indiens (PSS-RQPI) s'ils :

1. reçoivent les Paiements d'expérience commune ou des paiements anticipés ou
2. font appel au Processus d'évaluation indépendant (PEI), au Mode alternatif de règlement des conflits (MARC) ou au processus judiciaire pour résoudre leur revendication liée aux pensionnats indiens
3. participent à des événements de la vérité et de réconciliation ou de commémoration.

Si le bureau régional de Santé Canada vous informe que vous êtes admissible aux services offerts par le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens (PSS-RQPI), demandez à votre conseiller ou thérapeute de présenter un plan de traitement complet qui comprend le nombre de sessions et le coût associé; un plan établi en fonction d'une évaluation de vos besoins et approuvé par Santé Canada avant le début des sessions. Pour bénéficier de l'aide offerte concernant le transport, la demande doit faire état des besoins de déplacement et être approuvée avant le début des traitements et des déplacements associés.

Si votre demande de services est refusée, vous pouvez faire appel de la décision. Il y a trois niveaux d'appel et la personne dont la demande a été refusée est responsable d'initier le processus d'appel à chacun de ces niveaux. À chaque niveau d'appel, vous devez présenter des faits à l'appui de votre demande; ces faits seront évalués et la décision sera prise selon l'évaluation de vos besoins et dans le cadre des politiques de Santé Canada.

Coordonnateurs régionaux — pensionnats indiens /
Bureaux régionaux du Programme de soutien en santé
— résolution des questions des pensionnats indiens

Une ligne d'écoute téléphonique [de Résolution des questions de pensionnats indiens] offre du soutien aux anciens élèves des pensionnats indiens. Tous les jours 24 heures sur 24, vous avez accès à des services de soutien affectif et d'aiguillage en situation de crise en composant le 1-866-925-4419

Information personne-ressource par province/territoire de l'ouest à l'est :

Colombie-Britannique
5e étage, Sinclair Centre

Federal Tower
757 rue Hastings Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E6

No sans frais : 1-877-477-0775
Téléimprimeur : 1-800-267-1245 (Santé Canada)

Alberta
Suite 730, Canada Place
9700 av. Jasper
Edmonton (Alberta) T5J 4C3

No sans frais : 1-888-495-6588
Téléimprimeur : 1-800-267-1245 (Santé Canada)

Saskatchewan
18e étage, 1920 rue Broad
Regina (Saskatchewan) S4P 3V2

No sans frais : 1-866-250-1529
Téléimprimeur : 1-800-267-1245 (Santé Canada)

Manitoba
3e étage, 391, av. York
Winnipeg (Manitoba) R3C 4W1

No sans frais : 1-866-818-3505
Téléimprimeur : 1-800-267-1245 (Santé Canada)

Ontario
3e étage, Emerald Plaza
1547, chemin Merivale
Nepean (Ontario) K1A 0L3

No sans frais : 1-888-301-6426
Téléimprimeur : 1-800-267-1245 (Santé Canada)

Québec
2e étage, Complexe Guy-Favreau, tour Est
200, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1X4

No sans frais : 1-877-583-2965
Téléimprimeur : 1-800-267-1245 (Santé Canada)

Nouvelle Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-
Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador
18e étage, Maritime Centre

1505 rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Y6

No sans frais : 1-866-414-8111
Téléimprimeur : 1-800-267-1245 (Santé Canada)

Yukon
Elijah Smith Building
Suite 100 - 300 rue Main
Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5

No sans frais : 1-800-464-8106
Téléimprimeur : 1-800-267-1245 (Santé Canada)

Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
14e étage, 60, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

No sans frais : 1-866-509-1769
Téléimprimeur : 1-800-267-1245 (Santé Canada)

Source : http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/services/_indiresident/2007_brochure-feuille/index-fra.php

Pour accéder à des mises à jour périodiques sur toute question liée au règlement concernant les pensionnats indiens, consultez <http://www.classactionservices.ca/irs/updates.htm> (ou http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/index_french.html) ou par téléphone 1-866-879-4913. Une ligne d'information — 1-866-879-4914 — présente un message automatisé sur le règlement concernant les pensionnats indiens qui est mis à jour deux fois par semaine.

PRINCIPES GUIDANT LA PRÉPARATION DES RAPPORTS ANNUELS



Guidée par les recommandations des Survivants ayant assisté à la Stratégie de guérison des séquelles du régime des pensionnats, qui s'est déroulée sur le territoire Squamish en juillet 1998, ainsi que par son code de conduite, la Fondation autochtone de guérison a préconisé la transparence de toutes ses pratiques depuis le début de son existence.

Le rapport annuel de la FADG respecte cinq principes :

1. stratégies et contexte clairs;
2. attentes raisonnables en matière de rendement;
3. réalisations mesurées aux attentes en matière de rendement;
4. information présentée sur le rendement exacte et fiable.

Ce rapport indique comment nos résultats sont liés à notre mandat, à notre vision des choses et à notre mission, montre comment nos stratégies et pratiques de la gestion sont adaptées à nos objectifs et illustre comment les différents services de la FADG travaillent de concert pour obtenir des résultats collectifs.

Le cadre de travail constitué par ces principes permettra aux intervenants de la FADG de broser un tableau des réalisations de la Fondation en fonction des stratégies et des objectifs qu'elle s'est fixés et des efforts qu'elle a

déployés, de ses capacités et de ses visées. Les objectifs, stratégies, résultats et perspectives présentés dans ce rapport annuel permettent également à la Fondation d'appliquer efficacement sa propre politique eu égard au contenu de ses rapports annuels, qui doivent inclure :

« [...] un exposé des objectifs de la Fondation pour cette année et un énoncé indiquant dans quelle mesure la Fondation a atteint ces objectifs, ainsi qu'un exposé des objectifs de la Fondation pour l'année à venir et dans un avenir prévisible ».

- Accord de financement de la FADG, Alinéa 10.05(1)(c et d).

Bien que de nombreux défis aient été relevés depuis 1998, la FADG est résolue à surmonter les obstacles à venir avec une détermination inébranlable, et à poursuivre son engagement de transparence et de responsabilisation envers les Survivants et leurs descendants, les communautés autochtones et le gouvernement.

ÉNONCÉ DE NOTRE VISION, MISSION ET VALEURS



La Fondation autochtone de guérison a été créée en 1998, ayant un montant unique de 350 million de dollars alloué par le gouvernement du Canada à distribuer, et elle a été investie d'un mandat pouvant être étendu jusqu'à onze ans. Ce montant unique a permis à la Fondation de financer des projets de guérison communautaires et de couvrir ses dépenses d'opération. La Fondation autochtone de guérison est une organisation à but non lucratif, administrée par des Autochtones.

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation reflètent la diversité de la population autochtone du Canada. Le rôle du Conseil est d'aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes en leur accordant des fonds pour des projets de guérison, en encourageant une meilleure connaissance des questions et des besoins axés sur la guérison, et en sollicitant l'appui du public canadien.

Notre vision englobe toutes les personnes touchées par les répercussions des abus physiques, sexuels, psychologiques, culturels et spirituels subis dans les pensionnats indiens qui ont confronté de manière globale et significative le traumatisme non résolu, qui ont rompu le cycle intergénérationnel de la violence, qui ont scellé une réconciliation avec l'ensemble de leurs relations et qui ont développé leurs capacités en tant que personne, famille, communauté, nation et peuple pour assurer leur mieux-être.

Notre mission est de fournir des ressources favorisant la

réconciliation, d'encourager et d'appuyer les Autochtones et leurs communautés à développer et à renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus physiques, sexuels, psychologiques, culturels et spirituels subis sous le régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Nous nous considérons comme les facilitateurs d'un processus de guérison aidant les Autochtones et leurs collectivités à s'aider eux-mêmes, fournissant les ressources pour mettre en oeuvre des initiatives de guérison, favorisant une plus grande sensibilisation aux questions et aux besoins relatifs à la guérison, suscitant et cultivant chez le grand public un climat d'un grand soutien. Nous aidons les Survivants à partager la vérité sur leurs expériences vécues au pensionnat et à se faire entendre. Nous travaillons également à encourager la participation des autres Canadiens au processus de guérison et nous les invitons à s'avancer avec nous sur la voie de la réconciliation.

Nous privilégions une approche holistique. Notre but est de favoriser, de renforcer et de soutenir des conditions propices à la guérison, à la réconciliation et à l'autodétermination. Nous nous engageons à cibler toutes les formes et manifestations directes ou indirectes d'abus et leurs répercussions intergénérationnelles en nous appuyant sur la force, la détermination et la résilience des peuples autochtones.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES



» La Fondation autochtone de guérison — Comment la définit-on?

Établie le 31 mars 1998, la Fondation autochtone de guérison (FADG), dont les bureaux sont situés à Ottawa, est une société nationale sans but lucratif; la FADG est gérée par des Autochtones. Une subvention unique de 350 millions de dollars lui a été allouée par le gouvernement fédéral du Canada. La Fondation a été investie d'un mandat d'une durée de onze ans, se terminant le 31 mars 2009, dans le but d'encourager et d'appuyer à l'aide de subventions et de recherche des initiatives de guérison communautaires conçues et réalisées par les Autochtones; celles-ci visent le traitement des séquelles des abus physiques et sexuels subis sous le régime des pensionnats indiens au Canada, y compris les répercussions intergénérationnelles.

» Pourquoi la FADG est-elle nécessaire?

Par suite des abus subis dans le passé au sein de ces institutions qu'étaient les pensionnats indiens, les Autochtones d'aujourd'hui souffrent des nombreux effets de traumatismes non résolus, ce qui comprend sans toutefois en exclure d'autres :

- la violence latérale
- le suicide
- la dépression
- la pauvreté
- l'alcoolisme
- le manque de compétences parentales
- l'effritement ou l'élimination des cultures et des langues
- le manque de capacité d'établir et de maintenir des familles et des communautés en bonne santé

Dans notre vision d'avenir, les Autochtones auront, de manière significative, traité les effets des mauvais traitements subis dans les pensionnats et ils auront rétabli un plus grand bien-être pour eux-mêmes et les descendants des sept générations futures.

» De quelle façon la gestion de la FADG est-elle assurée?

La Fondation autochtone de guérison est gérée par un conseil d'administration composé d'Autochtones venant de l'ensemble du pays. Les membres sont nommés par les organisations politiques autochtones, le gouvernement fédéral du Canada et les Autochtones dans leur ensemble. Le conseil d'administration établit la politique et les orientations données au personnel. La Fondation est tenue de rendre compte de ses activités par suite de son accord de financement avec le Canada et de ses règlements administratifs. Guidée par ces dispositions, la Fondation autochtone de guérison a engagé ses ressources conformément à des critères de financement bien définis et transparents établis en consultation avec les Autochtones.

» Du financement peut-il encore être obtenu?

Non. Toutes les ressources financières dont nous disposons ont été entièrement engagées par le conseil d'administration de la FADG sous forme de subventions pour des projets de guérison communautaires. Les détails concernant chacune de ces subventions peuvent être obtenus en ligne ou en communiquant avec notre bureau.

» Qu'est-ce que l'« Accord de règlement »?

L'Accord (ou Convention) de règlement final relatif aux pensionnats indiens est une entente globale de règlement conclue entre le gouvernement du Canada, les Églises, les avocats représentant les Survivants et l'Assemblée des Premières nations. Cette convention de règlement comprend un paiement d'expérience commune au profit de tous les anciens élèves des pensionnats admissibles, un fonds de soutien à la guérison, de même que de l'appui financier consacré à des activités commémoratives et à l'établissement de la Commission de témoignage et réconciliation.

Pour obtenir des détails, consultez le règlement concernant les pensionnats indiens ou communiquez par téléphone au 1-866-879-4913.

Prière de noter qu'il s'agit d'une initiative du gouvernement du Canada. L'Accord de règlement relatif

aux pensionnats indiens (c.-à-d. le Paiement d'expérience commune, les initiatives de commémoration et la Commission de témoignage et réconciliation — consultez http://residentialschoolsettlement.ca/english_index.html) n'est pas un programme de la Fondation autochtone de guérison.

» La Fondation ferme-t-elle ses portes?

Oui. Le mandat de la Fondation autochtone de guérison expire en septembre 2012. Le gouvernement a indiqué qu'il n'y aura pas de fonds additionnels attribués à la Fondation autochtone de guérison. Découlant de cette décision, 135 projets ne reçoivent plus de fonds de la FADG depuis le 1er avril 2010 et beaucoup d'entre eux ont dû prendre fin. Toutefois, à partir de maintenant jusqu'à la fin de notre mandat, nous continuerons à appuyer financièrement douze centres de guérison régionaux et nous publierons les travaux de recherche; de plus, nous remplirons nos obligations contractées en tant qu'organisation, telles qu'indiquées dans notre stratégie de réduction progressive des activités (consultez le Plan directeur de la FADG 2010).

» Qu'est-ce qu'on entend par « fichiers PDF lecteur Adobe Acrobat (ou Adobe Acrobat Reader) ?

PDF, ou format PDF (portable document format) est un type de fichier informatique conçu pour assurer la présentation et la capacité d'imprimer le document original — notamment la disposition, les polices, les couleurs et les images/illustrations. Les documents en

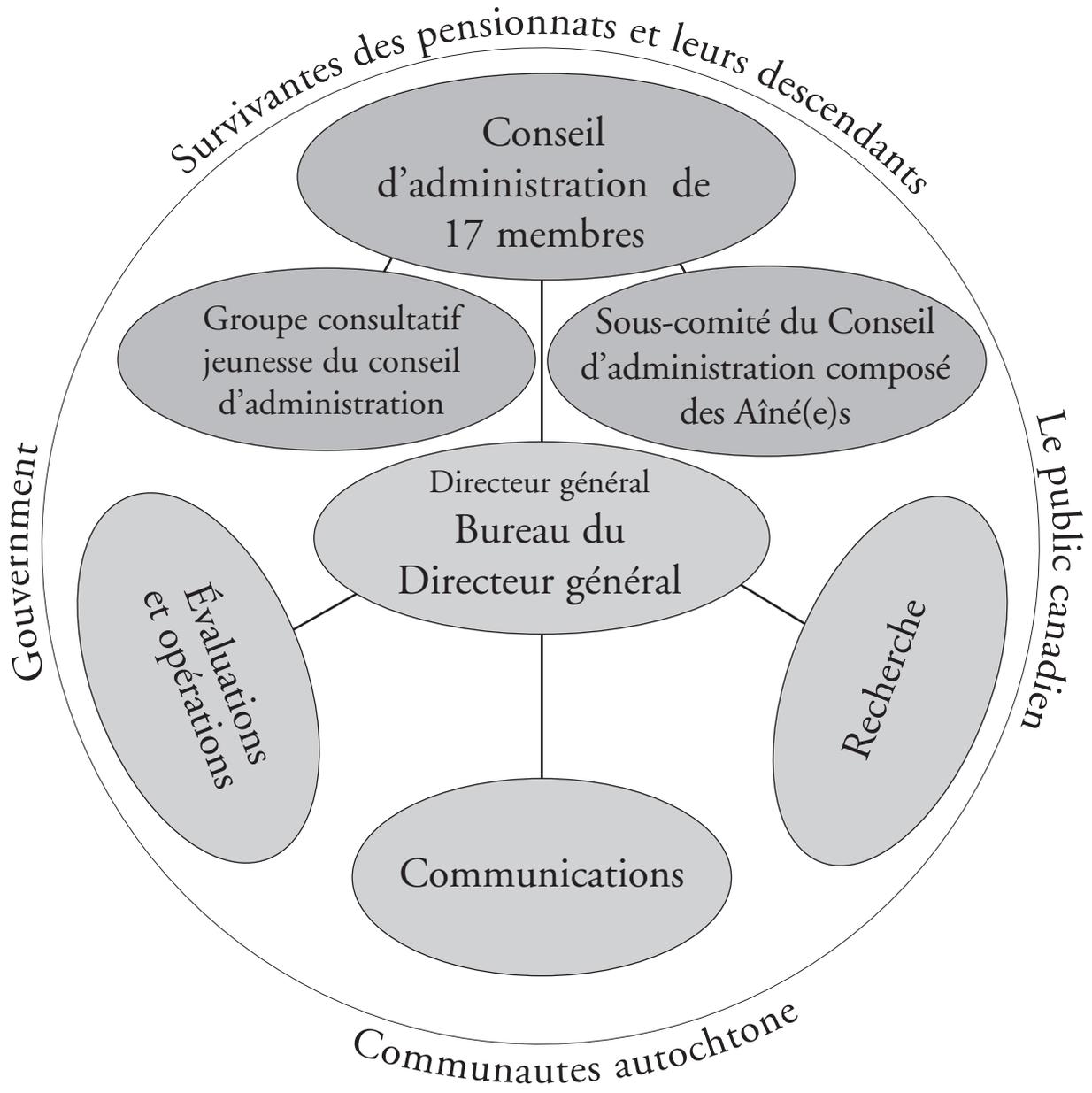
PDF sont en moyenne réduits de 50 % en nombre de pages par rapport au document original, ce qui diminue par le fait même le temps pour les télécharger et les ouvrir. Également, le PDF élimine le besoin d'avoir de nombreux autres logiciels auxquels on a recours pour éditer aux fins de publication. Tout ce dont vous avez besoin, c'est du logiciel gratuit Adobe Acrobat Reader pour permettre l'ouverture du fichier PDF. On peut télécharger ce logiciel à <http://get.adobe.com/reader/>.

» De quelle façon peut-on obtenir plus d'information?

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec la Fondation autochtone de guérison à :

Suite 801-75 Albert Street
Ottawa, Ontario, K1P 5E7
Sans frais : 1-888-725-8886
À Ottawa : (613) 237-4441
Télécopieur : (613) 237-4442
Internet : <http://www.ahf.ca>

STRUCTURE ET RESPONSABILITÉ DE LA FADG



JALONS HISTORIQUES DE LA FADG DANS LE CADRE DU CHEMINEMENT DE LA GUÉRISON



Dans la foulée de la crise d'Oka, le gouvernement fédéral de Brian Mulroney a institué la Commission royale sur les peuples autochtones en août 1991. L'un des deux coprésidents de la Commission était Georges Erasmus, l'ancien Chef national de l'Assemblée des Premières Nations. Viola Robinson et Paul Chartrand ayant siégé à titre de commissaires de la CRPA ont été par la suite nommés membres du conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison. La Commission (CRPA) a été dotée d'un très large mandat, établi par Brian Dickson, ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada. La Commission a tenu des audiences dans tout le pays et elle a coordonné une analyse approfondie des questions autochtones.

En novembre 1996, la Commission publiait son rapport en cinq parties renfermant plus de cent pages de recommandations détaillées. Le chapitre 10, qui traite de la question des pensionnats indiens, a révélé toute l'ampleur des sévices commis dans les pensionnats.

Le 7 janvier 1998, dans le cadre de la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, l'honorable Jane Stewart, ministre des Affaires indiennes, annonçait Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones lors d'une cérémonie publique. La ministre dévoilait la Déclaration de réconciliation avec tous les peuples autochtones pour les sévices subis dans les pensionnats indiens et annonçait la Stratégie de guérison et un fonds de 350 M\$ pour répondre aux besoins de guérison des personnes, des familles et des communautés des Premières Nations, inuites et métisses souffrant des séquelles de sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens, y compris les répercussions intergénérationnelles.

À la mi-février, à la suite de discussions menées avec les groupes de concertation sur le régime des pensionnats indiens, un document préliminaire intitulé Healing Strategy: Principles and Proposed Approach a été déposé auprès de cinq organisations autochtones, dont l'établissement d'un conseil d'administration fondateur formé de personnalités autochtones a été l'aboutissement.

Au cours des trois mois de son premier mandat, le conseil intérimaire a créé un organisme à but non lucratif pour superviser la gestion du fonds de 350 M\$.

En mars 1998, le gouvernement fédéral a réuni les Survivants et les groupes représentatifs, la communauté de guérison et les autres parties intéressées pendant deux jours afin de les informer des derniers développements concernant la stratégie et les fonds de guérison. Le conseil intérimaire a participé à la réunion en tant qu'observateur, pour écouter ce que les participants avaient à dire.

Les 14, 15 et 16 juillet 1998, une conférence sur la stratégie de guérison des séquelles du régime des pensionnats s'est tenue à la Squamish Longhouse, sur le territoire Squamish. Cette conférence avait pour objectif d'écouter les recommandations et les idées des Survivants aux prises avec les séquelles de sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens.

Le 31 mars 1998, la Fondation autochtone de guérison, organisme de financement à but non lucratif dirigé par des Autochtones, a été instituée. C'est un organisme indépendant du gouvernement et des organisations représentant les Autochtones. La Fondation a été dotée d'un mandat de 11 ans qui prendra fin en mars 2009.

Au printemps 2000, la Fondation autochtone de guérison a engagé des pourparlers avec le gouvernement du Canada au sujet de la possibilité d'améliorer sa capacité en prolongeant la durée de son mandat et en examinant les contraintes imposées dans le cadre des investissements du fonds.

En février 2001, une rencontre a eu lieu avec les représentants du gouvernement fédéral. La FADG a présenté les conclusions d'une étude de la firme KPMG qui prouvait le bien-fondé de sa feuille de route. Une analyse en profondeur du portefeuille des valeurs mobilières de la FADG a également été fournie, de même qu'une gamme d'options stratégiques d'investissement prudentes et équilibrées, avec leurs avantages financiers respectifs.

Cette analyse a permis de dégager différents scénarios définissant les avantages des différentes options en matière de politiques d'investissement pour la durée de son mandat. En tenant compte du montant du capital dont disposait encore la Fondation au moment de l'analyse, et avec des subventions et dépenses annuelles de 21,2 M\$, la Fondation aurait pu fonctionner indéfiniment.

À la fin de l'année 2002, le capital de la Fondation, diminué de deux années de subventions et de dépenses, ne suffisait plus pour mettre en place la stratégie qu'elle avait élaborée au début de l'an 2000, et faute de décision imminente du gouvernement, le conseil a commencé à engager ses fonds selon les modalités prévues dans l'accord de financement initial.

En 2003, le gouvernement du Canada a offert de prolonger le mandat de la FADG en ce qui avait trait à l'engagement de ses fonds. Le conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison, ayant déjà pris des mesures pour engager ses fonds, a décliné l'offre de prolongement du délai.

À l'exception des demandes de fonds des Inuits et des demandes de fonds pour les Centres de guérison, la date limite du dépôt des propositions à la Fondation a été fixée au 28 février 2003. En octobre 2003, environ six mois avant l'échéance prescrite du 31 mars 2004, le conseil d'administration de la Fondation a engagé le solde des fonds disponibles, mettant un terme à cette phase de son mandat de 11 ans.

Le 23 février 2005, l'honorable Ralph Goodale, ministre des Finances, annonçait un engagement de 40 M\$ à l'endroit de la Fondation autochtone de guérison. Le conseil d'administration de la FADG a décidé qu'il n'y aurait pas de nouvel appel de propositions de financement et que les fonds supplémentaires devraient être attribués aux projets existants. Ces fonds supplémentaires ont permis à la FADG de prolonger la période de financement d'environ le quart des projets en cours. Le

mandat et l'échéance de la FADG sont restés inchangés.

Le 10 mai 2006, l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens a obtenu l'approbation du Cabinet. Faisant partie intégrante de cet Accord de règlement, un engagement de 125 millions de dollars a été conclu en faveur de la Fondation autochtone de guérison. Pour obtenir plus d'information concernant ce financement, prière de vous reporter à la section sur les Questions fréquemment posées à la page 28.

Le 22 mars 2007, l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens a été approuvé officiellement dans son intégralité par les neuf tribunaux provinciaux et territoriaux touchés. Cette attribution de fonds dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens de 2007 a permis à la Fondation autochtone de guérison de prolonger 134 ententes de contribution jusqu'au 31 mars 2010. Quant au financement du réseau composé de 12 centres de guérison régionaux, il sera continué jusqu'en 2011 (prolongement jusqu'en 2012).

Le premier ministre du Canada, Stephen Harper, a prononcé une déclaration d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens le mercredi 11 juin 2008 à 15 h.

Le 4 mars 2010, le ministre des Finances Canada Jim Flaherty annonce un investissement de 199 millions de dollars dans son budget fédéral 2010 afin de satisfaire aux besoins de financement à l'appui de l'accord de règlement conclu avec les anciens élèves du régime des pensionnats indiens, des besoins dépassant les prévisions initiales. Ce montant a été attribué au fonds du gouvernement du Canada pour le Paiement d'expérience commune (PEC) et à Santé Canada. Il n'y a eu aucun engagement de fonds prévu au budget 2010 pour la Fondation autochtone de guérison.

Le 31 mars 2010, la Fondation autochtone de guérison a cessé de soutenir financièrement 134 projets de guérison communautaire.

REMÉDIER AUX RÉPERCUSSIONS DU RÉGIME DES PENSIONNATS



Les pensionnats indiens ont officiellement été exploités au Canada entre 1892 et 1969, grâce à des arrangements passés entre le gouvernement du Canada et l'Église catholique romaine, l'Église anglicane (ou Church of England), l'Église méthodiste (ou Église unie) et l'Église presbytérienne. Même si le gouvernement du Canada s'est officiellement retiré en 1969, quelques pensionnats ont poursuivi leurs activités jusque dans les années 1970 et 1980. Par exemple, le pensionnat indien de Gordon, en Saskatchewan, n'a pas fermé ses portes avant 1996.

Les répercussions des pensionnats indiens se sont fait sentir dans tous les segments des sociétés autochtones. Les communautés ont souffert de désintégration sociale, économique et politique. Les langues ont été attaquées et sont toujours menacées. Des familles ont été déchirées. La vie d'élèves a été dévastée. Beaucoup de ceux qui ont fréquenté ces pensionnats n'ont pas eu la possibilité d'acquérir des aptitudes parentales et ont perdu la capacité de transmettre ces aptitudes à leurs propres enfants. Ils ont lutté contre la destruction de leur identité autochtone, la perte de leur liberté individuelle et de leur vie privée, ainsi que les souvenirs associés aux sévices, aux traumatismes, à la pauvreté et à la négligence. Des milliers d'anciens élèves ont décidé de révéler que les sévices physiques, sexuels et psychologiques étaient monnaie courante sous le régime des pensionnats, et que peu était fait pour les arrêter, punir les auteurs de violence ou les agresseurs ou améliorer les conditions de vie. Beaucoup ont transmis à leurs enfants les comportements violents qu'ils avaient eux-mêmes subis, perpétuant ainsi le cycle de la violence et les dysfonctions découlant du régime des pensionnats indiens.

Après des années de résistance, de réclamation et d'activisme de la part de nombreux Autochtones et d'autres personnes, les premiers pas importants sur la voie de la guérison ont été faits. Les Églises ayant participé à la gestion des pensionnats se sont excusées publiquement. La première à présenter ses excuses fut l'Église Unie du Canada en 1986. D'autres excuses et déclarations ont suivi – de la part des missionnaires Oblats de Marie Immaculée (catholique romaine) en 1991, de l'Église anglicane en 1993, et de l'Église presbytérienne en 1994.

À peu près à la même période, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) examinait la question des pensionnats indiens dans le cadre plus vaste de son mandat, et en novembre 1996, publiait son rapport final.

Ce rapport comprenait une section présentant la recherche et les conclusions sur les pensionnats indiens et renfermait des recommandations relatives aux pensionnats indiens.

En 1997, la Conférence des évêques catholiques du Canada a exprimé ses regrets pour la douleur et la souffrance subies par de nombreux Autochtones sous le régime des pensionnats indiens. Le pape Jean-Paul II a exprimé des regrets semblables en 2000.

La création de la Fondation autochtone de guérison, en 1998, annonçait une période d'efforts consacrés à chercher des solutions au traumatisme qui affecte toujours les personnes, les familles et les communautés autochtones en raison des séquelles associées aux sévices physiques et sexuels commis sous le régime des pensionnats, ainsi que des attaques dirigées contre leurs cultures et leurs langues.

Entre 1998 et 1999, le gouvernement du Canada menait une série de neuf discussions ou dialogues exploratoires aux quatre coins du pays avec des victimes et des confessions religieuses en vue de régler les réclamations pour sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens. En 1999, le Canada a entrepris une série de projets relatifs à la résolution des conflits qui analysaient différentes méthodes de résolution des conflits.

En septembre 2000, Jean Chrétien annonçait la nomination du vice-premier ministre, Herb Gray, en tant que représentant spécial chargé de la question des pensionnats indiens. Herb Gray s'est vu confier la responsabilité de coordonner toutes les activités au nom du gouvernement du Canada. À cet effet, le dossier des pensionnats indiens a été retiré des Affaires indiennes et du Nord Canada et, en juin 2001, le premier ministre annonçait la création du Bureau du Canada sur le

règlement des questions des pensionnats autochtones (BCRQPA), afin de canaliser les ressources fédérales et les efforts consacrés à la réparation des séquelles du régime des pensionnats indiens.

En août 2002, l'honorable Ralph Goodale, ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, était responsable du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones.

Le 30 mai 2006, le gouvernement du Canada a officiellement approuvé l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens et il a annoncé le Programme de paiement anticipé au profit des anciens élèves des pensionnats indiens admissibles âgés de 65 ans et plus au début des négociations, le 30 mai 2005.

Le premier ministre du Canada, Stephen Harper, a prononcé une déclaration d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens le mercredi 11 juin 2008 à 15 h.

Le 8 juillet 2009, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada a fourni des détails concernant l'Initiative de commémoration de l'ARRPI (ou CRRPI). Cette initiative est une des composantes de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens mise de l'avant pour offrir la possibilité aux anciens élèves, à leurs familles et à leurs communautés de :

- ✦ rendre hommage
- ✦ rendre honneur
- ✦ informer
- ✦ se rappeler
- ✦ commémorer ou reconnaître l'importance de leur vécu
- ✦ prendre acte des répercussions systémiques du régime des pensionnats

Le 23 septembre 2009, Affaires indiennes et du Nord Canada a établi le Programme d'information publique et de défense des intérêts (PIPDI) dans le but de promouvoir des partenariats entre AINC et les collectivités autochtones.

Le 23 décembre 2009, la Commission de témoignage et réconciliation (CTR) a dévoilé la date du premier événement national de la CTR qui aura lieu à Winnipeg, Manitoba, le 15 juin 2010.

Le gouvernement du Canada a établi et rendu public la date limite des demandes du Paiement d'expérience commune (PEC), soit le 19 septembre 2011, de même que la date limite des demandes du Processus d'évaluation indépendant fixée au 19 septembre 2012.

Vous pouvez obtenir plus d'information sur l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens en consultant le site Web suivant :

<http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/French.html>

ou en téléphonant à 1-866-879-4913. Dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, le gouvernement du Canada a établi la Commission de témoignage et réconciliation (CTR) dont le début des travaux était prévu pour le 1er juin 2008.

La Commission de témoignage et réconciliation (CTR) est un organisme officiel, indépendant, à qui un mandat d'une durée de cinq ans a été conféré. La CTR a pour but d'offrir aux anciens élèves, ainsi qu'à toute personne touchée par les séquelles du régime des pensionnats indiens, la possibilité de faire part, soit par des déclarations ou par de l'information utile à la manifestation de la vérité, de leur expérience personnelle en toute sécurité et dans un contexte adapté à la réalité culturelle. Les anciens élèves de premières nations, métis et inuits, leurs familles, leurs communautés, les Églises, les anciens employés des pensionnats, ainsi que des représentants du gouvernement et d'autres Canadiens, sont invités à participer.

La CTR aura pour objectif de rechercher, documenter, étudier les conditions ayant provoqué les effets ou séquelles qu'ont laissés les pensionnats et donnera aux personnes participantes la possibilité de raconter leur histoire qui est partie intégrante de l'histoire canadienne encore inconnue ou méconnue par la grande majorité des Canadiens. Pour plus de renseignements, consultez : <http://www.trc-cvr.ca/>

CONTEXTE DE LA GUÉRISON



En établissant deux initiatives distinctes – la Fondation autochtone de guérison et le Paiement d'expérience commune (PEC) dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens — le gouvernement du Canada a pris des mesures pour mettre fin aux séquelles persistantes et destructrices du régime des pensionnats indiens, notamment la violence latérale, le suicide, la pauvreté, l'alcoolisme, le manque de compétences parentales, la dégradation ou l'élimination des cultures et des langues et l'incapacité d'établir et de maintenir des familles et des communautés en bonne santé.

Le Paiement d'expérience commune permet d'octroyer directement à tous les anciens élèves des pensionnats une compensation. Essentiellement, le but visé est d'éviter des décennies d'affrontement juridique et de mettre de l'avant un règlement symbolique, à l'amiable et rapide. Il est important de reconnaître que ces deux initiatives, des mesures de soutien à la guérison et l'octroi d'une compensation, visent la résolution de problématiques différentes.

Bien qu'il y ait des relations de complémentarité entre ces deux dimensions, la démarche de guérison ne constitue pas une mesure de compensation, de même que la compensation n'est pas un moyen de guérison. Comme le gouvernement le reconnaît, les programmes de guérison ne permettent pas de s'acquitter de responsabilités légales, tout comme une compensation financière pour une victime ne permet pas de guérir les séquelles

physiologiques et psychologiques qu'ont laissées les souffrances endurées.

L'engagement du gouvernement à verser un Paiement d'expérience commune aux anciens élèves des pensionnats peut donner lieu à un règlement plus rapide concernant les demandes de compensation. Comme la Commission du droit du Canada l'a souligné dans son rapport *Restoring Dignity* (mars 2000), la compensation n'est qu'un des moyens de réparation qui, en soi, n'a pas nécessairement pour effet la guérison et la réconciliation; alors que la compensation est versée aux Survivants, il faudrait que ceux-ci puissent la recevoir dans un environnement de guérison. Des réseaux de soutien communautaire devraient être établis et appuyés afin de maximiser les retombées positives possibles de l'attribution du Paiement d'expérience commune tout en minimisant la possibilité d'effets négatifs.

Même si nous avons engagé les fonds dont nous disposons et nous sommes dans l'impossibilité d'accepter de nouvelles propositions dans un avenir assez rapproché, nous continuons à transmettre le message que la guérison est un effort à long terme nécessitant une planification et des ressources établies sur une longue période. La démarche de guérison vient à peine de commencer.



Les initiatives de financement de la Fondation autochtone de guérison ont été conçues et sont administrées conformément aux conditions stipulées dans l'accord de financement conclu entre la Fondation et le gouvernement du Canada.

Accord de financement

Accord de financement entre la Fondation autochtone de guérison et sa Majesté la Reine Chef du Canada représentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien Dans le contexte des attributions de fonds, cet accord définit ce qu'est un requérant admissible. Conformément aux critères relatifs aux types de requérant admissible, de projets et de coûts admissibles, les fonds de la FADG ont été utilisés afin de répondre aux besoins de guérison des personnes autochtones résidant au Canada et qui ont été affectées par les abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles : communautés des Premières Nations, Inuits et Métis, organisations ou groupes appartenant à des organisations canadiennes (groupes de femmes autochtones, de jeunes inuits, centres d'amitié ou groupes de Survivants) ainsi que des personnes autochtones résidant au Canada, ayant survécu au régime des pensionnats ou qui sont les descendants de personnes survivantes, ainsi que des réseaux de communautés autochtones. La Fondation attribue des fonds seulement aux requérants qui répondent aux critères établis pour les projets et les coûts admissibles.

Projets admissibles

Les projets de guérison financés par la Fondation doivent prendre en compte les aspects mental, affectif, physique et spirituel de la vie. La Fondation appuiera les approches novatrices adaptées aux différences géographiques et autres, ainsi qu'aux besoins locaux et aux autres réalités relatives à la démarche de guérison.

Pour être admissibles, les projets doivent porter sur les besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions

intergénérationnelles; établir des liens complémentaires, lorsque le Conseil le juge possible, avec d'autres services et programmes sociaux et de santé (fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones); être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables. Tous les projets doivent avoir un impact positif sur le processus de guérison communautaire ; avoir un impact bénéfique à long terme en ce qui concerne le transfert de connaissances et de compétences et prévoir la prise en charge complète des activités par la communauté, une fois que le financement de la Fondation aura pris fin. Les projets qui bénéficient à un seul individu, et qui excluent les autres membres de la communauté, ne seront pas financés par la Fondation.

La Fondation ne finance pas :

le coût d'achat, direct ou indirect, de biens immobiliers ou de réparation ou d'entretien de biens immobiliers que le requérant admissible possède directement ou indirectement

les coûts relatifs à l'indemnisation de particuliers, à toute procédure ou à toute enquête publique liée aux pensionnats ne sont pas des coûts admissibles; cela n'exclut pas les éléments des projets prévoyant des enquêtes publiques régionales à des fins de guérison en rapport avec les pensionnats

les coûts relatifs à un programme admissible qui fait double emploi avec des programmes, des activités ou des services offerts par les gouvernements fédéral, provincial ou territorial ou grâce à du financement provenant d'un gouvernement Les activités de recherche, sauf celles portant sur la collecte de connaissances de base requises pour concevoir/remanier un programme, le mettre en oeuvre et l'évaluer avec efficacité

Toutefois, la Fondation peut financer un projet qui relève d'un domaine où il y a de nouveaux besoins auxquels on doit répondre. En faisant cela, elle peut s'intégrer aux programmes et services existants et les améliorer pour les adapter davantage aux besoins et aux priorités

autochtones.

Critères obligatoires

1. Remédier aux traumatismes. Chaque proposition doit être réalisée pour répondre aux besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

2. Démontrer que le projet bénéficie d'appui. Un projet aura plus d'impact s'il est lié à des programmes de santé, de services sociaux et à d'autres programmes communautaires. Pour être financé, un projet doit démontrer qu'il bénéficie d'un appui.

3. Démontrer comment les responsables du projet respecteront l'obligation de rendre compte. Ils doivent surtout démontrer comment ils respecteront l'obligation de rendre compte des activités du projet aux personnes qui ont survécu au système des pensionnats, à la communauté où le projet aura lieu, au groupe cible qui bénéficiera du projet.

4. Être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables. Les projets doivent être conçus et administrés conformément à La Charte des droits et libertés et à toutes les autres lois canadiennes relatives aux droits de la personne.

Les critères additionnels suivants ont été élaborés pour la procédure d'examen des propositions. La proposition démontre : que des partenariats ont été établis ; qu'il existe un besoin de guérison ; qu'il y a participation des Survivants lorsque cela est possible et approprié ou encore des personnes souffrant des répercussions intergénérationnelles; que des mesures ont été prises pour créer un environnement sécurisant. La proposition intègre également des méthodes et des activités stratégiques et bien planifiées ; l'équipe du projet possède les compétences et l'expérience nécessaires pour mener le projet à bien ; la proposition aura des effets positifs durables sur la guérison des Survivants ; le projet ajoutera aux services ou programmes qui existent déjà dans la communauté ; le projet continuera de fonctionner une fois que le financement de la Fondation aura pris fin; le budget proposé correspond aux dépenses prévues du projet.



Païement d'expérience commune,
composante de l'*Accord de règlement
relatif aux pensionnats indiens*, et guérison :
une étude qualitative exploratoire
des incidences sur les bénéficiaires



Collection recherche de la Fondation autochtone de guérison

Pensionnats, prisons et VIH/sida
au sein de la population autochtone
du Canada : à la recherche de liens
d'interdépendance



Collection recherche de la Fondation autochtone de guérison

La guérison autochtone au Canada :
Études sur la conception
thérapeutique et la pratique



Collection recherche de la Fondation autochtone de guérison



Réponse, responsabilité et renouveau

Cheminement du Canada vers la vérité et la réconciliation



Collection recherche de la Fondation autochtone de guérison



Revenus

Subvention du gouvernement du Canada · **515 millions \$**

Total des intérêts générés · **106 022 405 \$**

Total du Fonds · **621 022 405 \$**

Dépenses

Total des engagements financiers aux projets · **522 970 336 \$**

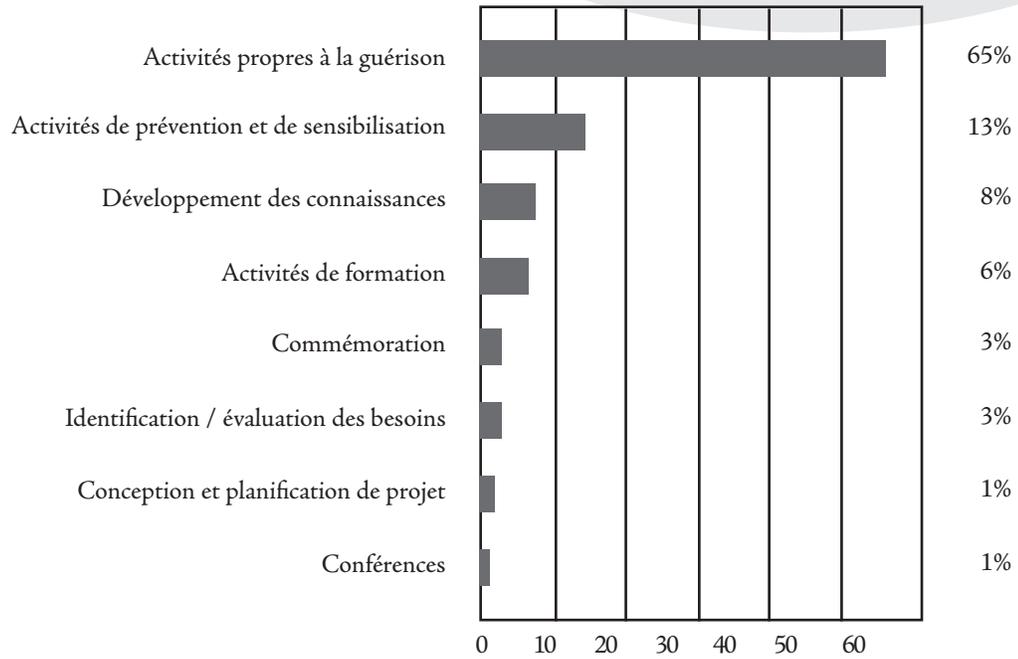
Coût de l'administration de la FADG à ce jour · **72 376 738 \$** ⁽¹⁾

Total des dépenses / engagements · **595 347 074 \$** ⁽²⁾

(1) Représente environ 12 % du total du fonds (y compris la recherche).

(2) Représente environ 96 % du total du fonds (621 022 405 \$).

ÉTABLISSEMENT PAR CATÉGORIES DES PROJETS



* Le calcul indiqué dans chaque catégorie de projet ci-dessus correspond au pourcentage établi en fonction du montant total des subventions obtenues de juin 1999 (au moment où la première a été annoncée) au 31 mars 2010.

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Board Elders

Nora Cummings



Madame Cummings est née à Saskatoon où elle y a grandi. Fondatrice de la Saskatchewan Native Women's Association (Association des femmes autochtones de la Saskatchewan) (en 1971), elle a participé à la création de bon nombre d'organisations, dont la Saskatoon Métis Society Local #11 et la Native Women's Association of Canada (Association des femmes autochtones du Canada), (comme membre fondateur du Conseil d'administration). Elle a déjà siégé au conseil d'administration de la Saskatoon Indian and Metis Friendship Centre et elle a été présidente de la Metis Nation - Saskatchewan Election Commission. Parmi les nombreux prix et distinctions, elle a reçu le Prix Guy Bouvier pour l'ensemble de ses réalisations, la médaille commémorative du jubilé de Sa Majesté la reine Elizabeth II (en 2002) et le Prix Blue Lantern (Héritage / Culture) en 2003. En décembre 1993, Nora Cummings prête le serment d'allégeance et devient sénatrice au Metis Nation Saskatchewan Senate, où elle siège encore aujourd'hui.

Helen Joyce Gruben



Helen Joyce Gruben (née Inglangasuk) est venue au monde le 28 octobre 1930 à Lennie Inglangasuk et Sarah Kyikavichik à Napoyak Channel, situé à quelques milles d'Aklavik, T.N.-O.

Helen a fréquenté le Aklavik Residential School de 1938 à 1942 où elle a terminé sa 6^e année. Elle est ensuite déménagée à Tuktoyaktuk, et elle a voyagé avec ses parents. Elle a de très bons souvenirs de son père, alors qu'elle se tenait debout avec lui au « nid de corbeau » pendant un voyage les amenant de l'océan Arctique à l'île Banks, ce qui prenait 14 heures. Ils sont allés à la rivière Anderson et Nullook où ils ont vécu et ont fait de la chasse et de la trappe. Elle se rappelle avec tendresse le temps où sa famille allait ensemble chasser pour faire des provisions et s'assurer de survivre pendant les hivers dont la température avoisinait les -70 degrés. Ils confectionnaient leurs propres vêtements, dont

des parkas, de mitaines, des mukluks et des chapeaux en se servant de peaux de caribou et de phoque.

Le 7 septembre 1947, Helen a épousé Willie Gruben à Tuktoyaktuk. Willie est le fils de Mary et John Gruben et il est né à Kittigazuit, T.N.-O. Helen et Willie ont élevé six enfants et ils ont adopté deux petits-enfants. Aujourd'hui, Helen a 25 petits-enfants et 14 arrière-petits-enfants. Son mari est décédé en 2001.

Helen a commencé sa carrière en 1955 comme cuisinière à l'école de la localité et elle y a été employée jusqu'en 1970. De 1970 à 1982, elle a travaillé pour Polar Shelf Continental Shelf Project comme cuisinière. Elle a aussi été cuisinière pour des compagnies pétrolières dans la région de Tuk en 1983. En 1990, elle est retournée étudier et elle a reçu un diplôme de représentante en santé communautaire. Pendant sept ans, elle a exercé des fonctions de RSC à Tuktoyaktuk et elle s'est retirée en 1997.

Depuis 1960, Helen a pris une part active à l'Église anglicane comme membre des Women's Auxiliary et lectrice laïque. Elle continue de participer aux services religieux et souvent on lui demande de réciter une prière pour les malades ou à une fête communautaire. Elle lit la bible tous les jours.

Aujourd'hui, âgée de 79 ans, Helen continue à confectionner ses vêtements et à fabriquer ses mocassins. Elle aime la lecture, la télévision, faire de longues promenades à pied, des visites à ses amis, prendre un thé avec eux et aussi passer du temps avec sa famille. Helen siège actuellement au conseil d'administration du NWT Suicide Committee et de la Fondation autochtone de guérison.

Helen est la première femme autochtone à avoir été élue comme conseillère au conseil de la communauté Tuktoyaktuk en 1960.

Également, elle est la première à Tuktoyaktuk à qui on a recours s'il y a un décès, une famille en situation de crise ou dans le cas où on a besoin de soutien. Les gens s'appuient sur la foi solide qu'elle a en Dieu; elle leur dit « Priez et mettez tous vos espoirs en Dieu ».

Irene Lindsay



Irene Lindsay est une descendante du clan du loup et elle est originaire de la communauté Cree/Sioux de Wakaw, Saskatchewan. Dans sa jeunesse, Irene a résidé dans la réserve des Premières Nations One Arrow en Saskatchewan. Elle est une Survivante du pensionnat St. Michael's à Duck Lake Saskatchewan.

Comme jeune personne, elle a déménagé à Ottawa pour trouver de l'emploi, et plus tard faire des études en sciences infirmières.

Ses efforts personnels et professionnels l'ont continuellement amenée vers des activités visant l'enrichissement et la réalisation des aspirations des Autochtones et des communautés. Elle est particulièrement préoccupée par les défis uniques auxquels font face les femmes et les enfants autochtones, et elle est engagée, dévouée à faire tout ce qu'elle peut pour les aider. Un exemple de son engagement ressort de ses efforts pour établir un groupe appelé, The Wisdom Keepers (les Gardiennes de la sagesse), un cercle composé de grands-mères, parrainé par Minwaashin Lodge – Aboriginal Women's Support Centre (un centre d'aide pour femmes autochtones). Elle a également siégé au conseil des femmes de Minwaashin Lodge pendant quatre ans et elle a été membre du conseil d'administration de Aboriginal Men's Healing Lodge.

Irene est conférencière invitée; elle traite de la culture et des traditions autochtones, s'adressant surtout aux étudiants des universités et des écoles secondaires au Canada. Intéressée à donner en retour à sa communauté, elle a finalement opté pour une carrière d'aidante, facilitant un cercle de Survivants des pensionnats, siégeant à des comités de collectes de fonds, produisant des documentaires vidéo sur la santé pour sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de santé autochtone, de même qu'en secondant des organisations dans la mise sur pied de programmes adaptés à la culture au profit de tous et toutes en conformité avec la culture et les traditions autochtones.

Irene Lindsay fait actuellement partie de l'équipe dynamique de Minwaashin Lodge – Aboriginal Women's Support Centre.

Danny Musqua



Monsieur Musqua est actuellement l'Ainé résident pour le programme Masters of Aboriginal Social Work à First Nations University of Canada (auparavant connu sous le nom de Saskatchewan Indian Federated College). Monsieur Musqua enseigne le programme de maîtrise, coordonne les camps culturels,

offre des activités traditionnelles telles que les cérémonies de suerie et seconde les thérapies individuelles à partir de thérapies traditionnelles. Monsieur Musqua détient un diplôme honorifique de l'Université de Saskatchewan où il a enseigné auparavant. Il est également conseiller de bande et est le récipiendaire du 'Prix du Citoyen de l'année' de la FSIN.

Georges Henry Erasmus

Président



Né le 8 août 1948 à Fort Rae, Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), Canada.

Études : école secondaire, Yellowknife. Profession principale: président, Fondation autochtone de guérison, négociateur en chef, Dehcho première nation.

Affiliations :

Secrétaire, Conseil de bande indienne, Yellowknife, T.N.-O. (1969–1971); organisateur et président du conseil, Association communautaire d'habitation, Yellowknife, T.N.-O. (1969–1972); conseiller du président, Fraternité des Indiens des T.N.-O. (1970–71); travailleur sur le terrain et directeur régional, Compagnie des Jeunes Canadiens (1970–1973); directeur, Programme de développement communautaire, Fraternité des Indiens des T.N.-O. (appelée par la suite la Nation dénée) (1973–1976); président, Fraternité des Indiens des T.N.-O./Nation dénée (1976–1983); président, Denendeh Development corporation (1983); élu vice-chef du nord, Assemblée des Premières nations (1983–1985); élu chef national, Assemblée des Premières nations, Ottawa, Canada (1985); réélu chef national (1988–1991); coprésident, Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), Ottawa, Canada (1991–1996); président, Fondation autochtone de guérison, Ottawa, Canada (1998). Négociateur en chef, Decho Premières Nations.

Membre :

Membre honoraire, Société historique de l'Ontario (1990).

Prix et distinctions :

Représentant du Canada au sein de Indigenous Survival International (1983-1985); délégué du Canada aux conférences du Conseil mondial des peuples indigènes ((1984–1985); membre du conseil du Fonds mondial pour la nature (Canada) (1987-1990); membre (1987) et Officier (1999) de l'Ordre du Canada; membre du conseil d'administration du Monument canadien pour les droits

de la personne (1987); membre du conseil, Energy Probe Research Foundation et Opération désarmement inc. (1988–1998); membre honoraire du comité, International Youth for Peace (1988); membre du comité consultatif, Earth Circle Foundation (1988); doctorats honoris causa en droit : Université Queen's (1989), Université de Toronto (1992), Université de Winnipeg (1992), Université York (1992), University de la Colombie-Britannique (1993), Université Dalhousie (1997), University de l'Alberta (1997); Prix d'excellence aux Autochtones pour services à la collectivité (1998); membre du conseil d'administration, Jour de la Terre (1990); membre du conseil d'administration, Tournée SAUVE (1990).

Ouvrages publiés :

Coauteur de Drumbeat: Anger and Renewal in Indian Country, Summer Hill Publishers, 1990.

Richard Kistabish

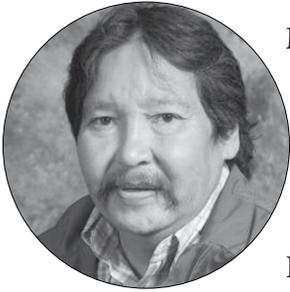
Vice-Président



Monsieur Kistabish est un Algonquin de la Première nation Abitibiwinni, Québec. Il parle couramment le français, l'anglais et l'algonquin. Il est l'ancien président des services sociaux Minokin et il a œuvré dans le domaine social et de la santé aux niveaux régional et

provincial pendant de nombreuses années. Il a rempli les fonctions d'administrateur et de gestionnaire du comité de la santé, Kitcisakik, de chef de la Première nation Abitibiwinni et également de Grand chef du Conseil Algonquin du Québec pendant deux mandats. Il a publié des ouvrages sur la santé mentale et sur l'environnement. Il a dénoncé pendant des années les abus commis dans les pensionnats indiens. Son franc parler lui a permis d'ouvrir la voie à la dénonciation des injustices sociales.

Garnet Angeconeb Secrétaire



Monsieur Angeconeb est Anishinabe originaire de la Première nation du Lac Seul et maintenant il vit à Sioux Lookout. M. Angeconeb a fréquenté de 1963 à 1969 le Pelican Indian Residential School près de Sioux Lookout. En 1975, il a obtenu son diplôme de Queen Elizabeth High School à Sioux Lookout. En 1982, il a terminé ses études à l'University of Western Ontario en obtenant un diplôme en journalisme.

En 1985, Garnet a été élu au conseil de la municipalité de Sioux Lookout. C'est dans ce cadre-là qu'il a été la figure de proue de la fondation du comité de lutte contre le racisme de Sioux Lookout. Aujourd'hui, cette lutte contre le racisme continue ses efforts, ayant une dimension de plus à son mandat s'ouvrant sur la Sioux Lookout Coalition for Healing and Reconciliation. La composition de SLCHR est constituée d'anciens élèves de pensionnats de la localité, de membres du clergé et de citoyens intéressés. Le but principal que le SLCHR vise est de sensibiliser l'opinion et d'œuvrer pour le renouvellement des relations envenimées en raison des séquelles laissées par les pensionnats indiens. Garnet co-préside le SLCHR.

Riel Bellegarde



M. Riel Bellegarde est un membre fier du Traité Quatre et de la Première Nation Peepeekisis dans le sud de la Saskatchewan. Il est diplômé de l'University of New Hampshire, Whitmore School of Business and Economics, ayant obtenu un baccalauréat ès sciences en administration des affaires.

Riel a débuté sa carrière en travaillant pour la Première nation Peepeekisis et, par la suite, pour File Hills Qu'Appelle Tribal Council. Il est entré dans la fonction publique fédérale en 1994 et il s'est joint en 1997 aux Affaires indiennes et du Nord Canada. Il a alors été

nommé au groupe de la direction en 1999 et il a occupé de nombreux postes de direction, exerçant diverses fonctions, dont celle de directeur, District du Centre Nord; directeur, Développement économique; de directeur général régional associé intérimaire et de directeur général régional intérimaire. En mars 2003, il a été nommé à un poste de cadre supérieur, celui de directeur général régional, région de la Saskatchewan.

Riel est marié et il est père de trois enfants.

Rose-Marie Blair



Madame Blair est membre de la Première nation de White River, un clan du Corbeau, au Yukon. Elle est titulaire d'un diplôme en travail social et d'un baccalauréat en éducation de l'University of Regina. Elle a occupé plusieurs postes élus au Conseil des Premières Nations du

Yukon. Elle a aussi occupé le poste de chef communautaire de sa Première Nation. En sa qualité de vice-présidente aux programmes sociaux, elle a mis en oeuvre des initiatives pour lutter contre les séquelles des pensionnats affectant les Premières Nations du Yukon. Elle a joué un rôle clé dans le cadre de l'organisation de la Conférence sur la santé des populations circumpolaires. Elle a aussi travaillé à titre de chercheuse affectée aux dispositions en matière d'autonomie gouvernementale dans le cadre des revendications territoriales au Yukon. Au fil des ans, elle a siégé à de nombreux conseils et comités, notamment l'Office des eaux du territoire du Yukon, le Bureau de direction du Collège du Yukon, le Comité de la formation de la Première Nation de White River et le Comité directeur de l'examen de la Loi sur l'éducation du Yukon. Elle est présentement directrice/enseignante de l'école Kluane Lake. Elle est mère de deux enfants, Joleene et Curtis, et grandmère dévouée de Nantsana, Daniel, Nints'ia et Amy Rose. Survivante du couvent du Christ-Roi, elle continue de réapprendre sa culture et sa langue et s'efforce de les transmettre à la génération suivante. La reconquête de ses traditions et le rétablissement de ses relations s'inscrivant dans des perspectives et des choix sains constituent actuellement son cheval de bataille dans son cheminement de guérison.

Dre Marlyn A. Cook



Dre Cook est membre de la Première nation Grand Rapids au Manitoba. Diplômée de l'Université du Manitoba (Faculté de médecine), elle exerce actuellement la médecine familiale dans la région de la baie James où elle est médecin-chef et

directrice du Programme de guérison traditionnelle. Parmi les postes occupés précédemment, notons la coprésidence d'un groupe de travail des Premières Nations sur les services à l'enfant et à la famille (Winnipeg, Manitoba), consultante, Division des Services Médicaux (Winnipeg), examinatrice médicale pour la province du Manitoba, Université du Manitoba, Programme des enseignements traditionnels de la Faculté de médecine – Directrice d'études et assistante directrice des opérations cliniques au département des Services Médicaux, Santé Canada (Winnipeg).

Marlyn Cook a siégé à de nombreux comités et conseils d'administration, incluant le Comité directeur Swampy Cree AIDS, le conseil d'administration du Canada du Collège des médecins de famille, chapitre du Manitoba, le Comité aviseur du Centre de transition de Mino – Ayaawin, du Comité sur la mortalité périnatale de l'hôpital général de Thompson, le Comité pharmacie nationale et thérapeutiques (SSNA – Division Services médicaux) et du Comité directeur national pour des choix équilibrés et des opportunités en sciences et technologies pour Autochtones. Elle était également présidente du Comité de planification et membre du conseil d'administration du centre de santé à Mino-Ya-Win de Sioux Lookout. Dre Cook est membre du Collège des médecins de l'Ontario, membre du Comité sur l'utilisation de drogues chez les Premières Nations et Inuits, membre du Comité fédéral de pharmacie et de thérapeutique (ou pharmacothérapie) (DGSPNI) et le conseil consultatif de la Société de gestion des déchets nucléaires.

Martha Flaherty



Mme Flaherty est née à Inukjuaq, Nunavik (anciennement Port Harrison, Québec) et elle réside à Almonte, Ontario avec sa famille. Elle est la présidente sortante de Pauktuutit Inuit Women's Association, et également membre de Inuit Tapirit

Kanatami (ITK). Grâce à sa longue expérience et formation, elle est une interprète et traductrice émérite – une des premières interprètes Inuktitut / anglais pour la télévision, film et radio, et une des rares canadiennes interprète/traductrice pour la Tunngavik Federation of Nunavut.

En tant que porte parole inlassable pour les femmes inuites, les enfants et les jeunes, elle a siégé comme membre du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, du comité de Economic Development for Canadian Aboriginal Women, de la Nunavut Implementation Commission on Gender Equality et membre de la délégation canadienne des représentants pour contrer le puissant lobby des groupes anti-fourrure d'Europe.

Mme Flaherty a étudié le journalisme et la photographie et elle a développé sa propre collection de photos du Nord. Elle est une des leaders inuits la plus respectée au Canada; elle a été inspirée par son grand père, Robert Flaherty, un cinéaste reconnu internationalement.

Cindy Gaudet



Madame Gaudet est une femme métisse de la Saskatchewan qui vit actuellement à Ottawa. Elle détient un baccalauréat ès arts, études générales et une maîtrise en études canadiennes. Le titre de sa thèse de recherche est Metis

Women and Memory: Learning to Live Beyond the Wounds of History. Elle consacre ses efforts au soutien de la reconquête du savoir autochtone, des enseignements autochtones, de même que du savoir-faire des femmes en éducation, dans la prière et les cérémonies. [traduction] « Je suis reconnaissante de faire partie de la Fondation autochtone de guérison établie

pour appuyer la guérison des Autochtones sur cette terre. »

Dan George



Dan George est président/directeur général de Four Directions Management Services Ltd. (1994), une organisation entièrement autochtone vouée au développement économique, social et communautaire. Cette organisation se donne également pour but de répondre aux besoins des personnes, des organisations et des communautés autochtones et non autochtones.

Dan a une vaste expérience en facilitation stratégique et en consultation publique, adoptant un style qui pose en principe l'écoute active. Ce faisant, il reconnaît que les réponses/solutions résident toujours à l'intérieur du groupe. Il est un ardent défenseur de la conception voulant que, [traduction] « établir des ponts pour mieux se comprendre, notamment entre les Autochtones, l'industrie, le secteur public, les communautés locales et les gouvernements », reconnaître qu'ensemble, nous sommes plus forts.

Dan est un membre fier du clan Gilseyhu (Big Frog) des Wet'suwet'en de Hagwilget Village, C.-B. Il est marié depuis vingt-quatre ans avec son épouse Teresa. Ils ont deux filles, Amanda et Brittany, et une petite-fille Kiana. Ils élèvent aussi leur nièce Danielle qui est un membre important de la progéniture de George.

Actuellement, Dan prévoit terminer sa maîtrise en administration analyse et gestion des conflits de Royal Roads University.

Susan M. Hare



Madame Hare est une Ojibway de la Première nation de M'Chigeeng. Avocate de profession dans les domaines des droits des peuples autochtones (droits ancestraux) et des droits issus de traités, elle a collaboré au développement du programme d'études intitulé

Intensive Program in First Nations Lands, Resources and Governance de la faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York. Elle a adjugé des règlements dans des causes d'abus impliquant des institutions, y compris dans des causes des pensionnats pour indiens, et elle trouve le temps de pratiquer le droit qui touche le bien-être des enfants autochtones et le droit criminel. Elle a été membre du Conseil de presse de l'Ontario et elle siège actuellement au Barreau du Haut-Canada (élue en 2007).

Murray Ironchild



Murray Ironchild est un ancien conseiller municipal et chef de la Première Nation Piapot en Saskatchewan. M. Ironchild travaille présentement comme conseiller culturel et traditionnel auprès du All Nations' Healing Centre associé au conseil tribal de File Hills Qu'Appelle. Il apporte à la Fondation autochtone de guérison son intérêt et son expérience dans le domaine de la médecine traditionnelle et de la santé des Autochtones.

Elizbeth Hourie Palfrey



Madame Palfrey est une grand-mère métisse, née en C.-B., qui vit actuellement au Manitoba. Au cours des trois dernières décennies, elle a vécu et travaillé au Nunavut. Possédant une vaste expérience dans le développement communautaire tant du secteur privé que du secteur publique, elle a oeuvré à titre d'associée directrice et membre du conseil d'administration de nombreuses entreprises privées.

Madame Palfrey siège en tant que présidente du conseil d'administration de Keewatin Regional Health depuis huit ans, consacrant tous ses efforts, en collaboration avec les autres membres du conseil, à la facilitation de l'accès des résidents de leurs communautés aux services de santé. Elle est membre de l'association des Territoires du Nord-Ouest, NWT Health Care Association, et aussi

elle est membre du conseil d'administration de l'hôpital Churchill et du Winnipeg Regional Health Board. Elle a apporté une collaboration substantielle et bénévole à de nombreux autres groupes communautaires et conseils d'administration locaux et régionaux.

Elle a occupé le poste de directrice du Business Loan Fund et elle a été membre du conseil consultatif du ministère pour les questions touchant les entreprises et le développement économique. Elle a été présidente de l'Association de l'industrie du tourisme pendant bon nombre d'années et elle a participé activement à la promotion de l'aide au développement des entreprises et des possibilités d'emploi à titre de membre du conseil d'administration de la chambre de commerce régionale.

Madame Palfrey continue à se porter volontaire dans la prestation de services à la collectivité et elle s'intéresse tout particulièrement aux initiatives offertes aux jeunes autochtones.

Debbie Reid



Madame Reid est membre de la Première Nation Skownan. Elle a une vaste expérience dans les domaines de l'élaboration et de l'analyse des politiques, de la planification stratégique, de l'élaboration et de la gestion de projets. Elle est directrice de la

direction des politiques, planification et analyses stratégiques de Santé Canada et elle a travaillé auparavant au Bureau du Conseil privé. Elle a aussi occupé le poste de conseillère principale au Chef national de l'Assemblée des Premières Nations. Elle est aussi membre fondateur du conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison.

Viola Robinson



Née à Amherst, Nouvelle-Écosse, Madame Robinson est une Micmaque. Elle a fréquenté la Micmac Indian Day School dans la réserve de Shubenacadie et la Sacred Heart academy de

Metheghan avant de terminer ses études au Nova Scotia and Maritime Business College de Halifax, Nouvelle-Écosse. Elle a passé sa vie à défendre les intérêts du peuple Micmac et à la défense des droits de la personne des membres des Premières Nations d'un bout à l'autre du pays. Bien qu'elle soit connue surtout comme fondatrice du Native Council of Nova Scotia, dont elle a assumé la présidence pendant de nombreuses années, et du Conseil national des autochtones du Canada, elle compte aussi de nombreuses autres réalisations. En 1990, la Faculté de droit de l'Université Dalhousie de Halifax lui a décerné un doctorat honoris causa en droit. Elle a siégé à la Commission royale sur les peuples autochtones. En mai 1998, elle terminait ses études à la faculté de droit de l'Université Dalhousie. Elle est actuellement conseillère principale micmaque et membre de l'équipe de négociation Mi'kmaq Rights Initiative. Bien qu'elle ne soit pas une survivante du régime des pensionnats, les membres de sa famille immédiate, dont son frère défunt, le sont.

Cindy Swanson



Madame Swanson est une enseignante métisse qui oeuvre au niveau élémentaire depuis 2000 pour le conseil scolaire publique d'Edmonton. Elle habite Edmonton où elle enseigne dans une école autochtone. Elle a été nommée membre provincial du Métis National

Youth Advisory Council (conseil consultatif national des jeunes métis) (d'octobre 1995 à septembre 1998) et elle a travaillé à divers titres avec des collectivités de Métis et des Premières Nations dans des initiatives de jeunes et des organisations. Elle complète une maîtrise en intégration de la technologie en enseignement primaire à l'University of Alberta.

Navalik Helen Tologanak



Madame Tologanak est née à Cambridge Bay au Nunavut. Elle est également une Survivante du régime des pensionnats, ayant fréquenté l'école à Inuvik pendant 9 ans

alors qu'elle logeait à Stringer Hall, une maison d'accueil anglicane pour les jeunes. Elle a également fréquenté l'école secondaire à Yellowknife pendant deux ans, résidant à Akaitcho Hall. Par la suite, elle a quitté l'école pour retourner vivre avec ses parents à Cambridge Bay afin d'aider sa mère et ses neuf autres frères et sœurs. Dans sa communauté, elle a trouvé du travail auprès du bureau local de règlement et du gouvernement des T. N. - O., effectuant surtout des tâches de bureau. Depuis son retour à Cambridge Bay, Navalik s'est organisée pour réapprendre sa langue traditionnelle l'Innuinaqtun et reprendre ses relations avec sa parenté et créer des liens avec des personnes jusque là inconnues du fait de son séjour au pensionnat. Réapprendre l'Innuinaqtun lui a aussi permis de développer son talent pour l'écriture et de parler un dialecte de la région de Kitikmeot; elle rédige une rubrique depuis 1995 dans l'unique journal hebdomadaire des T. N.-O. / Nunavut le News North. Également très active en ce qui concerne les problèmes des Inuits, elle a fondé le groupe local de femmes à Cambridge Bay et elle a été membre du conseil d'administration de Pauktuutit - Inuit Women's Association of Canada pour la région de Kitikmeot et membre du Statut de la femme des T. N.-O. Mme Tologanak continue d'écrire en Innuinaqtun et en anglais pour ses lecteurs à travers le Canada du News North. Elle fait également du bénévolat dans sa communauté auprès des Aînés et des jeunes. Elle accepte aussi de travailler à contrat pour diverses organisations dans ses temps libres. Son but est de continuer à défendre les intérêts des Inuit et à les appuyer. Elle souhaite aussi en apprendre toujours davantage au sujet de son identité culturelle, notamment en faisant de la couture, ce que les femmes inuites ont préservé comme tradition, mais aussi comme activité permettant de faire connaître la culture et les traditions des Inuits par le biais de la mode, de faire ressortir toute la beauté de la culture et des traditions inuites. Navalik Helen Tologanak est mère de deux beaux enfants et a un petit-fils.

David Turner



Indien non inscrit de Saulteaux (bande de Fairford, Manitoba) et descendant afro-américain, David est un consultant indépendant possédant un diplôme de travailleur social (avec spécialisation) du collège Mount

Royal de Calgary. Ancien consultant au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones de Santé Canada, David a de l'expérience dans les domaines de la santé, des services sociaux, de la gestion et élaboration de politiques. David a travaillé pour des programmes de services sociaux en milieux urbains et aussi dans le milieu des Premières Nations. M. Turner a 20 ans d'expérience comme facilitateur dans la mise en oeuvre de contrats gouvernementaux complexes et la gestion de relations publiques / relations entre les intervenants et les communautés autochtones de tout le Canada. Ses activités actuelles à titre de consultant incluent l'animation de réunions, la constitution d'équipe, la sensibilisation aux différences culturelles entre les Premières nations des territoires nordiques et les communautés métisses, de même que dans le milieu des industries du pétrole et du gaz.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le conseil d'administration composé de membres de Premières nations, des Métis et des Inuits assure la direction de la Fondation autochtone de guérison. Le conseil d'administration administre les biens de la Fondation et assure la régie des opérations et des affaires internes; il est également responsable de l'établissement et de la surveillance des politiques (y compris, mais sans en exclure d'autres, les politiques d'investissement), ainsi que des normes et autres procédures. Il est également chargé de donner l'autorisation finale au financement de projets de guérison. Il a le devoir moral de rendre compte à la population autochtone et il est légalement responsable devant le gouvernement du Canada et les Autochtones.

Objectifs principaux

- Établir et, si besoin est, réexaminer les politiques de la Fondation autochtone de guérison.
- Examiner/analyser et approuver les principales activités de planification organisationnelle
- Analyser et approuver les projets
- Superviser la gestion de la FADG confiée au directeur général
- Administrer les affaires internes du conseil d'administration conformément aux exigences juridiques et éthiques
- Créer un climat de confiance avec le public et diffuser une image d'efficacité auprès du public pour la FADG et ses travaux/ses réalisations
- Maintenir l'intégrité, la fiabilité et la transparence de la FADG.

DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le directeur général relève du conseil d'administration. En partenariat avec le président, il permet au conseil d'administration de jouer son rôle de gouvernance et facilite l'interaction entre l'employeur, le personnel et le conseil d'administration. Il assure le leadership nécessaire à la réalisation du mandat, de la stratégie et des objectifs de la FADG, et exerce les pouvoirs et fonctions qui lui sont confiés par le conseil d'administration.

Avec un effectif de trois personnes, le bureau du directeur administratif aide le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance, à assurer et à maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public de même qu'à améliorer son image publique, à mettre en oeuvre le mandat et les objectifs de la FADG ainsi qu'à assurer le rendement efficace des gestionnaires et à faire en sorte que toute activité de la FADG observe les prescriptions juridiques et éthiques.

Le bureau du directeur général assume ses responsabilités dans les secteurs suivants :

- + conseil d'administration,
- + gestion,
- + ressources humaines,
- + finances,
- + communications.

Objectifs

- Aider le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance.
- Assurer et maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public et améliorer son image publique.
- Réaliser le mandat et les objectifs de la FADG.
- Assurer le rendement efficace des gestionnaires.
- Veiller à ce que toutes les activités de la FADG respectent les prescriptions juridiques et éthiques.



Fonction

Le Service des communications est formé de quatre personnes : un directeur, un adjoint de direction, un agent des communications et un agent des relations publiques. Ses principales responsabilités stratégiques consistent à communiquer les décisions stratégiques du conseil et à faire la promotion de la vision, de la mission et des activités de la Fondation autochtone de guérison auprès des Survivants, des Autochtones en général et du public canadien.

Le Service des communications est guidée dans ses travaux par une Stratégie intégrée des communications qui cerne les enjeux actuels et émergents associés au régime des pensionnats, à la guérison et à la réconciliation et qui établit les principes et directives pour le travail du service des communications.

Le Service des communications exerce un rôle de soutien auprès du personnel de la FADG et assume la responsabilité en matière de :

- publications ne faisant pas partie de la collection Recherche;
- site Web (<http://www.ahf.ca>);
- liaison avec les médias (entrevues, demandes présentées par les médias);
- présentations publiques et des présentations faites aux organisations gouvernementales et autochtones;
- promotions;
- sensibilisation ou information du public;
- correspondance et bases de données;
- traduction et rédaction;
- assistance aux projets financés en relation avec le travail des médias et les ressources d'information;
- voies de communications/télécommunications (communiqués, réseaux)
- renseignements généraux.

Le Service des communications fournit régulièrement les informations les plus récentes sur le financement, fournit des avis et conseils à la direction concernant les questions liées aux communications et facilite la

circulation de l'information à l'intérieur et à l'extérieur de la FADG.

Objectif

Rendre compte des activités de la Fondation aux Survivants et à leurs descendants, ainsi qu'au gouvernement et au public canadien, et faire connaître notre mandat.

Stratégie

Le Service des communications maintient le poste à temps plein d'un agent des relations publiques à plein temps dont les fonctions consistent à se déplacer pour participer à des rencontres, des conférences et autres événements dans le but de représenter la Fondation autochtone de guérison. Dans le cadre de l'exercice de son rôle de soutien, le Service des communications a aussi rédigé des exposés, des présentations et des documents complémentaires comme des notes de breffage adressées à des personnes, des collectivités, à des interlocuteurs gouvernementaux et universitaires.

Objectif

Améliorer la compréhension de la nature des sévices subis dans les pensionnats indiens et des effets qu'ils ont sur les victimes, leur famille et leur communauté, informer le public au sujet de l'importance des initiatives de guérison.

Stratégie

Le Service des communications travaille en concertation étroite avec les agences médiatiques canadiennes en leur fournissant les ressources et en organisant les entrevues afin de faire mieux connaître toute la question liée au régime des pensionnats indiens et accroître la sensibilisation et la compréhension du public. Il y a eu au cours de la dernière année de nombreuses campagnes médiatiques d'information ou de sensibilisation de l'opinion articulées autour du versement du Paiement d'expérience commune, de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens et les travaux de la Commission

de témoignage et réconciliation. Notre stratégie consiste à situer tous ces développements récents dans le contexte du traumatisme historique, de la guérison et de la réconciliation.

Résultats

Le message de la Fondation autochtone de guérison a rejoint un vaste auditoire ou public à l'échelle nationale. La prise de conscience au sujet des questions liées aux pensionnats indiens et des réalisations accomplies par les initiatives de guérison communautaire continue de progresser. Cependant, il reste beaucoup d'efforts à faire.

Objectif

Appuyer le personnel de la FADG dans les champs de la traduction et de l'édition de documents, de la correspondance, des notes de breffage et de la rédaction de documents.

Stratégie

- Fournir des services internes d'édition et de traduction.
- Superviser le travail d'une équipe centrale de traducteurs de l'extérieur.

Résultats

Au cours de la dernière année financière, le Service des communications a assuré la rédaction au sein de l'organisation et a fait faire la traduction d'études de recherche (internes et externes), d'éléments de correspondance, de documents et de matériel provenant d'autres services de la FADG, ainsi que de toutes les publications du Service des communications.

Objectif

Promouvoir et appuyer les projets financés par la Fondation autochtone de guérison.

Stratégie

Le Service des communications appuie les projets en fournissant des documents, des images et des renseignements relatifs au régime des pensionnats indiens. Nous leur fournissons également des ressources et de l'aide en matière de relations avec les médias. Pour faire connaître les projets financés, nous avons publié des profils et résumés sous forme de documents imprimés et sur le site Web de la FADG (<http://www.ahf.ca>). Nous mettons également à leur disposition des conférenciers lors de réunions et d'ateliers consacrés aux projets.

Résultats

Nous avons fourni aux projets financés des ressources éducatives et complété leur matériel promotionnel. Les documents de la FADG sont utilisés dans le contexte de la guérison et de l'éducation par les projets que nous finançons. Nos bulletins d'information Healing Words (en anglais) et Le premier pas (en français), la publication la plus importante au Canada consacrée exclusivement à la guérison des effets des abus commis sous le régime des pensionnats indiens du Canada, continuent d'être unanimement appréciés et de recueillir des commentaires très positifs; ces bulletins d'information constituent l'une de nos publications les plus populaires.



Fonctions

Dirigé par le chef des opérations, le département des opérations comprend deux sections, celle des finances et celle des programmes, qui travaillent en étroite collaboration. Le département des opérations appuie tous les besoins et objectifs de l'entreprise.

Ce service compte dix-sept employés qui sont responsables :

- des services d'information et de soutien communautaire;
- de la saisie des données et de l'évaluation des propositions;
- des contrats et du suivi des projets financés;
- de l'établissement des budgets et des rapports financiers;
- de la gestion du portefeuille de valeurs mobilières du fonds de guérison s'élevant à 515 millions \$ (les 350 M \$ initial, 40 M \$ et 125 M \$ additionnels);
- de l'informatique et de la maintenance du système, y compris la base de données de projets (GIFTS);
- de l'administration générale, y compris le bureau d'accueil, le courrier et les approvisionnements.
- de l'administration de tous les processus comptables et du maintien des contrôles financiers.

Objectifs stratégiques

Faire en sorte que les communautés autochtones du Canada aient un accès équitable au financement de projets de guérison portant sur les séquelles des sévices physiques et sexuels du régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

S'assurer que toutes les propositions suivent le même processus pour l'obtention de financement. Gérer, de façon efficace et efficiente, le fonds de guérison de 515 M \$ et mener à bien les politiques et objectifs financiers de la Fondation autochtone de guérison.

Stratégies

Appuyer le conseil d'administration de la Fondation afin qu'il prenne les bonnes décisions relativement au

financement en lui transmettant l'information exacte en temps opportun.

Fournir des renseignements exacts et pertinents pour aider la haute direction à évaluer continuellement le rendement de la Fondation à tous les niveaux de l'organisation.

Soutenir les communautés en leur donnant des renseignements et de l'information sur le suivi au moyen d'une ligne 1 888 sans frais et par la coordination de séances d'information et de visites de réseautage.

Objectifs et résultats particuliers

1. Augmenter les ententes de contribution pour les projets admissibles en raison du 125 M \$ additionnels.

2. Assurer le suivi de tous les projets conformément à la stratégie de gestion des risques.

Résultat : Vingt évaluations sur place ont été réalisées. L'examen sur place permet d'évaluer la gouvernance/régie du projet, la prestation des programmes et les niveaux de performance en gestion financière.

3. Finaliser les dossiers des projets qui ne sont plus actifs, dont la fin de période se situe entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2006.

Résultat : Soixante-quinze pour cent des dossiers (25 sur 37) ont été fermés. Le reste des trente-deux pour cent sont en train d'être finalisés.

4. S'assurer que la FADG exerce une gestion financière saine, responsable.

Résultat : Pour la onzième année consécutive, la FADG a reçu un rapport du vérificateur sans réserve.

5. Renforcer la responsabilité financière interne et externe. Résultat : La FADG a révisé et amélioré ses politiques et procédures internes.

6. Établir et mettre en application une stratégie organisationnelle de réduction progressive des activités.

Résultat : La FADG a revu sa stratégie de réduction progressive des activités pour l'adapter en fonction des 125 millions \$ additionnels devant être attribués par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens.

7. Préparer le personnel par l'acquisition de connaissances

et de compétences qui les aideront dans de prochains contextes organisationnels.

Résultat : Le personnel de la FADG ont amélioré leurs compétences concernant des activités de comptabilité informatisée, de rédaction et de présentation.

Perspectives

Le service des opérations s'efforce continuellement de rationaliser (ou de simplifier) un processus fondé sur une vision commune, sur la compassion et l'équité tout en s'assurant que les collectivités autochtones aient accès à des projets offrant des possibilités réelles de cheminer vers la guérison. Nous continuerons à fournir de l'information et du soutien au fur et à mesure que les bénéficiaires d'appui financier progressent de la planification à la réalisation et à la conclusion de leurs projets, répondant pendant toute la durée d'un projet aux besoins des

Survivants et de leurs descendants.

Les objectifs des opérations pour l'année financière 2009-2010 ont été établis comme suit :

1. Continuer à exercer un contrôle suivi des douze centres de guérison en mettant l'accent sur un financement durable.
2. Conjuger les efforts pour numériser les dossiers de l'administration et des projets liés à la FADG.
3. Finaliser les dossiers des projets dont la fin de période se situe entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2006.
4. S'assurer que la FADG exerce une gestion financière saine, responsable.
5. Établir et mettre en application une stratégie organisationnelle de réduction progressive des activités.
7. Préparer le personnel par l'acquisition de connaissances et de compétences qui les aideront dans de prochains contextes organisationnels.



Fonction

La section de la Recherche comptait pour l'année 2008-2009 trois employés principaux (directeur, adjoint de direction et agent de recherche) et deux employés contractuels (assistants à la recherche). La Recherche est responsable :

- de coordonner les efforts en matière d'évaluation de la FADG;
- de tenir à jour le Centre de ressources de la FADG;
- d'entreprendre la recherche sur les enjeux de la FADG pour étayer les décisions du conseil;
- de mener des travaux de recherche et de passer les contrats de recherche à l'appui des programmes de guérison;
- de coordonner la rédaction et la publication des documents d'Évaluation et de Recherche. Le programme et les activités de recherche de la Fondation autochtone de guérison portent principalement sur la recherche appliquée ou stratégique qui contribue à l'acquisition de la base de connaissances nécessaire à la conception, la mise en œuvre, l'efficacité et l'évaluation des projets de guérison communautaires.

Objectifs

1. Contribuer pour plus d'efficacité à la conception ou au remaniement, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes.
2. Promouvoir une approche holistique de la guérison et identifier « des pratiques de guérison prometteuses » à même les projets communautaires.
3. Fournir des renseignements sur des questions de fond à l'appui de pratiques de guérison et mettre en valeur le potentiel des communautés autochtones.
4. Contribuer à l'héritage national de guérison transmis par la Fondation autochtone de guérison.
5. Favoriser une opinion publique mieux informée et plus solidaire.

Ouvrages réimprimés en 2008-2009 :

La FADG a réimprimé les rapports de recherche suivants

en 2008-2009 :

- De la vérité à la réconciliation : Transformer l'héritage des pensionnats
- Addictive Behaviours in Canada
- La guérison autochtone au Canada : Études sur la conception thérapeutique et la pratique
- Where are the Children: Healing the Legacy of Residential Schools (catalogue)
- Where are the Children: Healing the Legacy of Residential Schools (DVDs)
- Traumatisme historique et guérison autochtone
- Retisser nos liens : Comprendre les traumatismes vécus dans les pensionnats indiens par les Autochtones
- Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada

La section de la Recherche a distribué 3000 exemplaires d'études de recherche par l'entremise de la base de données de la Recherche et un minimum de 2000 exemplaires pendant des ateliers ou séances d'information, des conférences, des rencontres, ainsi que des distributions auprès de collègues, d'universités (pour des cours en particulier) et le grand public.

Publications

- Le Rapport Final de la FADG : Volume I - Un cheminement de guérison : Le rétablissement du mieux-être - Volume II - Mesurer les progrès : Évaluation des programmes - Volume III - Pratiques de guérison prometteuses dans les collectivités autochtones - Sommaires du Rapport Final – Sommaires du Rapport en Inuktitut
- Réponse, responsabilité et renouveau. Cheminement du Canada vers la vérité et la réconciliation.
- La guérison autochtone au Canada : Études sur la conception thérapeutique et la pratique
- Projet de recherche sur le paiement forfaitaire compensatoire : le cercle se referme
- De la vérité à la réconciliation - Transformer l'héritage des pensionnats
- Le suicide chez les Autochtones au Canada
- Comportements de dépendance chez les Autochtones au

Canada

- Histoire et expériences des Métis et les pensionnats au Canada
- Bref compte-rendu du régime des pensionnats pour les Inuit du gouvernement fédéral du Canada
- Décolonisation et guérison: Expériences des peuples autochtones aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, en Australie et au Groenland
- Les Guerriers-soignants: Comprendre les difficultés et la guérison des hommes des Premières nations
- Retisser nos liens: Comprendre les traumatismes vécus dans les pensionnats indiens par les Autochtones
- La violence familiale chez les Autochtones au Canada
- Violence contre les Aînés au Canada
- Peuples autochtones, résilience et séquelles du régime des pensionnats
- La délinquance sexuelle chez les Autochtones au Canada
- Examen de l'incidence du VIH/sida au sein de la population autochtone au Canada période post-pensionnat
- Pensionnats, prisons et VIH/sida au sein de la population autochtone du Canada : à la recherche de liens d'interdépendance
- Traumatisme historique et guérison autochtone
- Syndrome d'alcoolisation foetale chez les peuples autochtones du Canada: Examen et analyse des répercussions intergénérationnelles liées au régime des pensionnats
- Profils de la santé mentale d'un échantillon d'Autochtones de la Colombie-Britannique Survivants du régime canadien des pensionnats
- Rapport intérimaire: évaluation communautaire des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison
- Cheminement et équilibre : deuxième rapport intérimaire d'évaluation communautaire des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison
- Troisième rapport intérimaire d'évaluation communautaire des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison
- Guide d'évaluation communautaire des initiatives financées par la Fondation autochtone de guérison
- Évaluation de la FADG - mise à jour
- Répertoire des pensionnats au Canada
- Répertoire des sources de financement pour des activités de guérison communautaires

En cours d'élaboration :

- Traditional Healing Practices;
- Aboriginal Homelessness in Canada and the Legacy of Residential Schools;
- Aboriginal Children in Care in Canada (à être publié par University of Manitoba Press);
- Curriculum: Aboriginal Awareness and Residential School;
- The History and Experience of Inuit in Residential Schools in Canada (à être publié par University of Manitoba Press);
- Aboriginal Residential School Workers;
- Directory of Residential Schools in Canada (présentation finale);
- Common Experience Payment and Healing

Projet de recherche

Objectif

Évaluer les retombées des projets financés par la FADG.

Stratégie

En date de septembre 2007, la section de Recherche est orientée dans l'exercice de son rôle en matière d'évaluation par les modalités ou dispositions présentées dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens. À cet égard, la Recherche secondera Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, suivant les besoins, dans l'accomplissement de cette obligation de mener une évaluation selon l'entente.

Résultats

Pour mener ses efforts, la section de la Recherche misera sur les connaissances acquises dans le cadre des trois rapports intérimaires d'évaluation (publiés en 2001, 2002 et 2003) et sur le rapport final de la Fondation autochtone de guérison en trois volumes (2006), de même que sur l'information recueillie des données rapportées par les projets financés par la FADG.

Le volume I du rapport final de la FADG fait le résumé de la création de la FADG, de ses répercussions, réalisations et de son apport au mouvement de guérison, de même que des recommandations en fonction des besoins futurs liés à la démarche de guérison. Le volume II fait la synthèse des données que la FADG a recueillies par le biais de son processus d'évaluation, notamment trois enquêtes

nationales, treize études de cas, sept groupes de discussion et mille deux cents questionnaires du participant. Le volume III présente un résumé des meilleures pratiques ou des pratiques de guérison prometteuses, mettant en lumière les leçons d'expérience dégagées par la FADG à partir de l'examen des dossiers, des enquêtes et d'une rencontre nationale. Des points sommaires du Rapport final de la FADG ont été publiés séparément en 2007.

Objectif

Contribuer à l'enrichissement du tronc commun des connaissances requises pour la conception/redéfinition ou remaniement d'une programmation efficace, pour la mise en oeuvre et l'évaluation des projets de guérison communautaires

Stratégie

En date de septembre 2007, la section de Recherche est orientée dans l'exercice de son rôle en matière d'évaluation par les modalités ou dispositions présentées dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens. À cet égard, la Recherche secondera Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, suivant les besoins, dans l'accomplissement de cette obligation de mener une évaluation selon l'entente.

La FADG a publié à ce jour vingt-huit rapports ou articles comme documents de recherche et d'évaluation de la FADG : deux documents en 2001; quatre en 2002; huit en 2003. En plus de mener à terme la préparation du Rapport final de la FADG, la section de la Recherche a publié trois études en 2004-2005; trois en 2005-2006; deux en 2006-2007; et trois en 2007-2008.

Résultats

Huit comptes rendus de recherche ou documents sont en cours de rédaction, notamment deux ouvrages manuscrits qui seront publiés en 2008 par University of Manitoba Press et un répertoire sur les pensionnats au Canada (Directory of Residential Schools in Canada [version finale]).

Objectif

Participer aux différents réseaux afin d'optimiser les

ressources limitées de la FADG en matière de recherche et de favoriser une opinion publique mieux informée et plus solidaire.

Stratégie

La section de la Recherche a collaboré à quatre projets de recherche qui font partie du mandat de la Fondation autochtone de guérison, dont trois avec le Groupe de la politique correctionnelle autochtone, de Sécurité publique et Protection civile Canada, auquel la Recherche s'est également associée pour deux rassemblements de guérisseurs. En partenariat avec la Fondation autochtone de l'espoir, la Recherche de la FADG continue d'accorder son soutien à la recherche et à la gestion et mise en valeur de l'exposition itinérante sur les pensionnats qui poursuit son parcours à travers le Canada, ainsi que le développement du site Web de l'exposition de la Fondation autochtone de l'espoir, Que sont les enfants devenus? (<http://www.wherethechildren.ca/fr/home.html>).

La Recherche de la FADG a participé activement au réseau d'organisations autochtones, universitaires et gouvernementales associées à la recherche pertinente qui porte sur la guérison de l'héritage laissé par les abus physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. En 2007-2008, certaines de ces activités comprennent :

- La section de la Recherche a participé aux conférences/réunions suivantes :

- 1) Network for Aboriginal Mental Health Research, Annual Meeting;
- 2) Service correctionnel Canada : programme national pour les délinquants autochtones toxicomanes (PDAT) rassemblement d'automne — Groupe consultatif de recherche;
- 3) Service correctionnel Canada : Échelle de réévaluation de la cote de sécurité (hommes autochtones) projet SRSA – Groupe d'experts;
- 4) Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, Santé Canada : Comité consultatif sur la santé mentale;
- 5) Comité international de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents;
- 6) Métis Nation Health Forum: Culture, Identity and History;
- 7) Centre de collaboration nationale de la santé autochtone : déterminants sociaux de la santé chez les Autochtones.;
- 8) Embrace Life Council Prevention Strategy Steering Committee; et
- 9) Comité de vérité et de réconciliation : processus de révision de la documentation de breffage.

- La Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans le cadre d'une subvention de 720 760 \$ sur une période de quatre ans offerte par les Instituts de recherche en santé du Canada pour un réseau de recherche national sur la santé mentale des Autochtones et quatre projets de recherche, dont le Models and Metaphors of Healing Project basé sur les projets financés par la FADG. La subvention du IRSC a été approuvée pour une cinquième année. Conjointement avec les travaux faits dans le cadre de ce réseau, les codirecteurs ont mis au point un livre sur la santé mentale autochtone intitulé Healing Traditions qui sera publié par University of British Columbia Press en 2008. Le Dr Laurence Kirmayer et l'ancienne directrice de la Recherche de la FADG, Gail Guthrie Valaskakis, ont présenté une demande de subvention pour l'année 2007, un projet intitulé Network Environment for Aboriginal Health Research, qui a été approuvé.

Résultats

Le réseautage continuera d'accroître notre connaissance des effets du régime des pensionnats et nous permettra d'optimiser le rendement de nos investissements dans les projets de recherche et d'élargir nos initiatives de recherche. En outre, par le truchement de partenariats de recherche et d'exposés pertinents, nous continuerons d'avoir accès à l'expertise et aux ressources d'agences extérieures et de contribuer à informer le public et à améliorer l'opinion publique.

Objectif

Mettre sur pied une bibliothèque et des archives nationales autochtones pour conserver les documents traitant des pensionnats. Les documents de constitution de la FADG renvoient à l'établissement et à l'exploitation d'une « bibliothèque et d'archives nationales autochtones consacrées aux pensionnats indiens ». Cette activité répond en partie au Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, recommandation 1.10.3, qui fait appel à «... la création d'un dépôt national de documents et de vidéos sur les pensionnats [...] pour faciliter l'accès aux documents et l'échange électronique d'information sur les pensionnats... ».

Stratégie

La section de la Recherche a continué de réunir des livres, des articles, des rapports et des vidéos sur des sujets connexes au traitement des séquelles des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Cette collection en expansion comprend des documents donnés par la Commission du droit du Canada, de la documentation en relation avec la conception et la mise en œuvre de pratiques de guérison; et des documents d'archives et de la documentation élaborés par les projets financés par la FADG. Depuis 2006, la Recherche met l'accent sur l'organisation et le catalogage des documents/de la documentation recueillis au cours des années précédentes.

Résultats

En 2007-2008, la FADG a centré les efforts sur l'officialisation et la normalisation de l'organisation et de la gestion de cette collection très spécialisée afin de mettre au point une bibliothèque documentaire de grand intérêt sur la question, de qualité professionnelle et faisant oeuvre durable. Elle sera renommée le Gail Guthrie Valaskakis Resource Centre and Reading Room/Centre de ressources et salle de lecture Gail Guthrie Valaskakis en l'honneur de la première directrice de la Recherche de la Fondation qui est décédée en 2007.

Le Centre de ressources de la FADG comporte plus de 4000 documents. En plus de documents de recherche externes, le Centre de ressources abrite une collection de documents de plus en plus importante sur les pratiques de guérison « prometteuses » puisées des projets financés par la FADG, de même que des documents produits grâce aux projets financés par la FADG. Le Centre de ressources abritera aussi tout autre document d'archive reçu par la FADG, y compris des notices biographiques, des journaux, des photos ou d'autres articles consignés par les Survivants des pensionnats indiens, leurs descendants ou d'autres parties intéressées.

Ces efforts seront officialisés par un plan de développement de la collection comprenant une stratégie d'acquisition, de même que des politiques et procédures formelles permettant d'orienter le fonctionnement du centre.

Ces efforts pour donner un caractère officiel et professionnel à la collection visent à faciliter l'éventuel transfert du centre à une organisation partenaire au moment où la FADG terminera son mandat. Ces efforts assureront une transition sans heurt, la disponibilité ininterrompue du matériel/des documents, de même qu'elle contribuera à laisser un témoignage durable de la contribution apportée par la FADG et par Dre Guthrie Valaskakis.

États financiers de la

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Exercice terminé le 31 mars 2010



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation autochtone de guérison au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les présents états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2010 et des résultats de son fonctionnement et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Comme le stipule la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 28 mai 2010

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Bilan

Au 31 mars 2010, avec chiffres correspondants de 2009

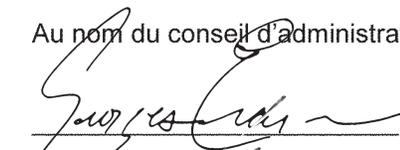
	2010	2009
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	233 526 \$	277 994 \$
Débiteurs	54 274	82 317
Intérêts à recevoir	289 275	395 709
Charges payées d'avance	77 978	76 987
	<u>655 053</u>	<u>833 007</u>
Immobilisations (note 4)	355 175	399 264
Placements (note 5)	40 571 878	84 459 239
	<u>41 582 106 \$</u>	<u>85 691 510 \$</u>

Passif et apports reportés

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 372 027 \$	1 159 913 \$
Apports reportés		
Apports en capital reportés	355 175	399 264
Subvention reportée	38 854 904	84 132 333
	<u>39 210 079</u>	<u>84 531 597</u>
Engagements locatifs et garanties (note 6)		
Engagements liés à des projets (tableau)		
	<u>41 582 106 \$</u>	<u>85 691 510 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,


_____, président


_____, trésorier

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Produits		
Subvention	45 192 742 \$	35 925 402 \$
Résolution des questions des pensionnats indiens Canada – recherche	159 814	250 191
Placement (note 5 b))	506 451	3 936 225
Amortissement des apports en capital reportés	128 776	149 090
Autres produits	39 618	49 775
	<hr/> 46 027 401	<hr/> 40 310 683
Charges		
Projet		
Financement de projets (tableau)	40 002 098	33 964 198
Administration		
Frais généraux (note 7)	4 451 088	4 485 239
Recherche	908 296	811 249
Régie	336 419	385 799
Communications et promotion	106 584	340 730
Amortissement des immobilisations	128 776	149 090
Mesure du rendement	94 140	106 366
Réunions régionales	–	13 287
AHF – 10 ^e anniversaire	–	49 226
Perte à la cession d'immobilisations	–	5 499
	<hr/> 6 025 303	<hr/> 6 346 485
	<hr/> 46 027 401	<hr/> 40 310 683
Excédent des produits sur les charges	<hr/> – \$	<hr/> – \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État de l'évolution des apports reportés

Exercice terminé le 31 mars 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	Apports en capital reportés	Subvention reportée	2010 Total	2009 Total
Solde, au début de l'exercice	399 264 \$	84 132 333 \$	84 531 597 \$	120 606 089 \$
Constatés à titre de produits	–	(45 192 742)	(45 192 742)	(35 925 402)
Acquisition d'immobilisations	84 687	(84 687)	–	–
Amortissement des apports en capital reportés	(128 776)	–	(128 776)	(149 090)
Solde, à la fin de l'exercice	355 175 \$	38 854 904 \$	39 210 079 \$	84 531 597 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	128 776 \$	149 090 \$
Amortissement des apports en capital reportés	(128 776)	(149 090)
Perte à la cession d'immobilisations	–	5 499
Gain réalisé à la vente de placements	(258)	(99 074)
Variation du montant cumulé des gains non réalisés sur les placements	1 010 017	104 082
Variation du fonds de roulement hors caisse lié au fonctionnement		
Diminution des débiteurs	28 043	108 031
Diminution des intérêts à recevoir	106 434	131 525
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(991)	73 045
Augmentation (diminution) des créiteurs et des charges à payer	1 212 114	(3 570 318)
	2 355 359	(3 247 210)
Investissement		
Achat de placements	(89 017 488)	(102 414 429)
Vente de placements	131 895 090	141 641 671
Acquisition d'immobilisations	(84 687)	(80 504)
	42 792 915	39 146 738
Financement		
Augmentation des apports en capital reportés	84 687	75 005
Diminution de la subvention reportée	(45 277 429)	(36 000 407)
	(45 192 742)	(35 925 402)
Diminution de l'encaisse	(44 468)	(25 874)
Encaisse, au début de l'exercice	277 994	303 868
Encaisse, à la fin de l'exercice	233 526 \$	277 994 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

1. Description

La Fondation autochtone de guérison (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions le 30 mars 1998, en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme sans but lucratif et, en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle est exonérée de l'impôt.

La Fondation a été créée en vue de financer des projets qui ont pour objectif la guérison des Autochtones victimes des séquelles de la violence physique et sexuelle subie dans les pensionnats, y compris les incidences intergénérationnelles. En 1998, la Fondation a conclu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (le « Ministère ») une convention de financement aux termes de laquelle la Fondation a reçu une subvention ponctuelle de 350 000 000 \$. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 1^{er} avril 2003 et les débours réels devaient être effectués sur une période de dix ans se terminant le 31 mars 2009.

En vertu du budget fédéral de 2005, la convention de financement a été modifiée et, en conséquence, la Fondation a reçu une subvention ponctuelle de 40 000 000 \$ dans le courant de l'exercice 2006. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 31 mars 2008 et les débours réels devaient être effectués sur une période de quatre ans se terminant le 31 mars 2009.

En 2008, le gouvernement du Canada a versé à la Fondation le montant de 125 000 000 \$ conformément à l'accord de contribution. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la Convention de financement, laquelle exigeait de la Fondation, dans la mesure du possible, qu'elle engage la subvention au plus tard le 31 mars 2009, et, dans la mesure du possible, qu'elle la verse au plus tard le 31 mars 2012. La Fondation doit continuer de tout mettre en œuvre jusqu'à ce que les conditions suivantes soient réunies :

- a) la Fondation ne possède plus de fonds;
- b) les bénéficiaires admissibles auront rendu compte de tous les fonds reçus de la Fondation à la satisfaction de celle-ci;
- c) la Fondation aura rempli toutes ses obligations en vertu de la Convention de financement.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercice terminé le 31 mars 2010

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et les principales conventions comptables suivantes.

a) Mode de présentation

La Fondation applique la méthode du report dans la comptabilisation des apports pour les organismes sans but lucratif.

b) Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés au titre des produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et constatés au titre des produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

Le revenu de placement affecté est constaté au titre des produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire d'après les durées de vie utile estimatives suivantes :

Actif	Durée de vie utile
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrée. La recouvrabilité d'un actif destiné à être détenu et utilisé se mesure par comparaison de sa valeur comptable à des estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés susceptibles de découler de cet actif. Si la valeur comptable d'un actif excède les flux de trésorerie futurs estimatifs susceptibles d'en découler, une perte de valeur égale à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est inscrite.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercice terminé le 31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Instruments financiers

i) Placements

Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur. Les revenus de placements réalisés et les gains ou pertes non réalisés découlant de la variation de la juste valeur sont constatés à l'état des résultats. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché. Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de règlement. Les coûts de transaction liés à l'acquisition de placements sont passés en charges.

ii) Autres instruments financiers

La Fondation a classé les montants et les intérêts à recevoir au titre des prêts et des débiteurs, et les créditeurs et charges à payer au titre des autres passifs.

Au moment de leur comptabilisation initiale, ces actifs et passifs financiers sont constatés à leur juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

e) Apports en capital reportés

Les apports reçus aux fins des dépenses en immobilisations sont reportés et amortis sur la même durée et selon la même méthode que les immobilisations connexes.

f) Charges

À l'état des résultats, la Fondation présente ses charges par fonction, à l'exception de l'amortissement des immobilisations.

Les charges sont constatées dans l'exercice où elles sont engagées et ventilées selon la fonction à laquelle elles se rapportent directement. La Fondation ne ventile pas les charges entre les fonctions après leur constatation initiale.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des rajustements s'avèrent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercice terminé le 31 mars 2010

3. Adoption de nouvelles normes comptables

En date du 1^{er} avril 2009, la Fondation a adopté les modifications et la nouvelle norme comptable suivantes:

a) *Modifications aux normes comptables qui ne s'appliquent qu'aux organismes sans but lucratif*

En date du 1^{er} avril 2009, la Fondation a adopté les modifications du chapitre 4400 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*. Ces modifications portent révision des normes relatives à la présentation des états financiers et à l'information à fournir pour la Fondation. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Fondation, à l'exception de l'information supplémentaire présentée à l'état des flux de trésorerie, et de l'inclusion d'un montant de 39 618 \$ (33 190 \$ en 2009) au titre des autres produits et des autres charges pour le tournoi de golf.

b) *Ventilation des charges des organismes sans but lucratif*

En date du 1^{er} avril 2009, la Fondation a adopté le chapitre 4470 du *Manuel de l'ICCA* intitulé *Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir*, qui établit les obligations d'information des entités choisissant de présenter leurs charges par fonction et de les répartir entre celles-ci. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucun effet sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010, à l'exception des informations supplémentaires fournies à la note 2 f).

c) *Modifications au chapitre 1 000, Fondements conceptuels des états financiers*

En date du 1^{er} avril 2009, la Fondation a adopté les modifications au chapitre 1 000 du *Manuel de l'ICCA*. Ces modifications précisent les critères relatifs à la comptabilisation d'un élément d'actif ou de passif et éliminent la possibilité de constater ces éléments sur le seul principe du rattachement des charges aux produits. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucun effet sur les états financiers de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 5

Exercice terminé le 31 mars 2010

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2010 Valeur comptable nette	2009 Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	739 189 \$	553 798 \$	185 391 \$	184 765 \$
Matériel informatique	727 185	617 635	109 550	124 475
Améliorations locatives	185 934	125 700	60 234	90 024
	1 652 308 \$	1 297 133 \$	355 175 \$	399 264 \$

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2009 s'élevaient respectivement à 1 704 426 \$ et 1 305 162 \$.

5. Placements

- a) Les placements détenus par la Fondation doivent servir au financement et à l'administration de projets. Le coût et la valeur marchande des placements sont les suivants :

	2010 Coût	2010 Valeur marchande	2009 Coût	2009 Valeur marchande
Quasi-espèces				
Gouvernement fédéral	14 669 095 \$	14 669 095 \$	29 811 391 \$	29 811 391 \$
Sociétés	3 050 267	3 050 267	—	—
	17 719 362	17 719 362	29 811 391	29 811 391
Obligations, coupons et obligations résiduares				
Gouvernement fédéral	18 429 832	18 765 232	36 301 614	37 452 470
Gouvernement provincial	—	—	12 904 446	12 987 935
Sociétés	4 004 480	4 087 284	4 013 567	4 207 443
	22 434 312	22 852 516	53 219 627	54 647 848
	40 153 674 \$	40 571 878 \$	83 031 018 \$	84 459 239 \$

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 6

Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Placements (suite)

Les placements sont gérés par des gestionnaires de placements conformément à la politique de placement approuvée par le conseil d'administration. La politique de placement de la Fondation limite les placements aux titres suivants : certificats de dépôt bancaire; acceptations bancaires; bons du Trésor, papiers commerciaux et autres titres à court terme, obligations et titres obligataires émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et par des sociétés; titres adossés à des actifs et titres adossés à des créances hypothécaires. La politique de placement limite aussi le pourcentage du portefeuille pouvant être investi dans chaque type de titre.

Les obligations détenues par la Fondation portent intérêt à des taux variant de 0,14 % à 6 % et leur échéance varie d'avril 2010 à septembre 2011.

b) Le revenu de placement se compose de ce qui suit :

	2010	2009
Intérêts	1 516 210 \$	3 941 233 \$
Gains réalisés à la vente de placements	258	99 074
Variation du montant cumulé des gains non réalisés sur les placements	(1 010 017)	(104 082)
	506 451 \$	3 936 225 \$

6. Engagements locatifs et garanties

a) Engagements locatifs

La Fondation s'est engagée à verser, à chaque exercice, les montants minimums suivants aux termes de divers contrats de location-exploitation de matériel et de location de locaux :

2010-2011	461 668 \$
2011-2012	445 961
2012-2013	215 863
	1 123 492 \$

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 7

Exercice terminé le 31 mars 2010

6. Engagements locatifs et garanties (suite)

b) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation a conclu des contrats de location visant des locaux et du matériel. Il est habituel dans le cadre de telles opérations commerciales que la Fondation, en sa qualité de locataire, accepte d'indemniser le locateur pour les dommages pouvant découler de l'utilisation des biens loués. Le montant maximal éventuellement exigible aux termes des indemnités susmentionnées ne peut pas être estimé de manière raisonnable. La Fondation est couverte par une assurance-responsabilité ayant trait aux indemnités décrites ci-dessus.

7. Frais généraux

	2010	2009
Salaires	2 973 572 \$	3 053 100 \$
Loyer	399 734	366 772
Bureaux	233 093	244 362
Entretien des systèmes informatiques	169 102	144 881
Déplacements	214 437	214 324
Honoraires professionnels	110 018	117 760
Formation	114 841	128 816
Frais de placement	102 977	82 213
Assurances	26 573	30 000
Location de matériel	48 419	47 045
Traduction	18 704	21 373
Campagnes de financement	–	1 403
Autres	39 618	33 190
	4 451 088 \$	4 485 239 \$

8. Opérations entre apparentés

La Fondation est apparentée à la fondation Espoir des générations (l'« organisme de bienfaisance »), qui est un organisme de bienfaisance enregistré. La majorité des membres de son conseil d'administration est nommée par la Fondation.

La mission de l'organisme de bienfaisance est d'encourager les peuples autochtones à se doter de moyens pour renforcer le processus de guérison des personnes atteintes de séquelles intergénérationnelles en lien avec le réseau des pensionnats.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 8

Exercice terminé le 31 mars 2010

8. Opérations entre apparentés (suite)

Les actifs, passifs, produits et charges de l'organisme de bienfaisance sont les suivants pour les exercices terminés les 31 mars :

	2010	2009
Actif	303 118 \$	220 509 \$
Passif et actifs nets		
Passif		
À payer à la Fondation autochtone de guérison	13 184 \$	4 226 \$
Autres passifs	234 799	171 624
	247 983	175 850
Actifs nets	55 135	44 659
	303 118 \$	220 509 \$
Produits	974 418 \$	1 118 469 \$
Charges	965 942	1 207 209
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	8 476 \$	(88 740) \$

La Fondation fournit des services de paie sans frais, et elle a sous-loué des locaux à bureaux à l'organisme de bienfaisance au coût de 15 251 \$ (12 000 \$ en 2009) pour l'exercice, ce qui inclut les charges d'exploitation.

La Fondation tient un tournoi de golf annuel au nom de l'organisme de bienfaisance et lui en remet le produit net. Au cours du présent exercice, la Fondation a remis à l'organisme de bienfaisance le montant de 16 767 \$ (3 297 \$ en 2009) correspondant au produit net du tournoi de golf. Ce montant est inclus dans les autres charges (note 7).

9. Informations à fournir concernant le capital

La Fondation estime que son capital se compose d'apports en capital reportés et d'une subvention reportée. Pour ce qui est du capital, la Fondation a pour objectif général de financer les immobilisations, les projets futurs et les activités courantes. La Fondation n'est assujettie à aucune autre exigence externe en matière de capital et son approche de gestion du capital demeure inchangée par rapport à l'exercice précédent.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 9

Exercice terminé le 31 mars 2010

10. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné la période relativement courte menant à l'échéance de ces instruments. La juste valeur des placements est donnée à la note 5.

La Fondation estime ne courir aucun risque important de taux d'intérêt, de crédit ou de change relativement à ses instruments financiers.

Le risque de taux d'intérêt de la Fondation découle de ses placements dans des quasi-espèces et des obligations.

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2009 ont été reclassés pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice 2010.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Tableau des engagements et des dépenses liés aux projets

Exercice terminé le 31 mars 2010

	Engagements cumulatifs liés aux projets - solde d'ouverture	Engagements liés aux projets - exercice écoulé (montant net)	Engagements cumulatifs liés aux projets - solde de clôture	Dépenses cumulatives liés aux projets - solde d'ouverture	Dépenses liés aux projets - exercice écoulé	Dépenses cumulatives liés aux projets - solde de clôture	Montant résiduel des engagements liés aux projets
Projets généraux	522 970 336 \$	55 402 \$	523 025 738 \$	461 037 674 \$	40 002 098 \$	501 039 772 \$	21 985 966 \$

État de la rémunération*

Afférent à l'article 11.05 (i) de l'Accord de financement établi entre le gouvernement du Canada et la Fondation autochtone de guérison, ce qui suit représente les employés, les membres du conseil d'administration et les contractants dont la rémunération est de 75 000 \$ et plus.

Employés

Poste	Équivalent à la fonction publique
Directeur général	EX-05
Administrateur en chef des opérations	EX-03
Directeur, Recherche	EX -01
Directeur, Communications	EX -01
Contrôleur	FI-04
Chef, Opérations	PM-06
Chef, Ressources humaines	PE-06
Secrétaire général	AS-06

L'offre globale de rémunération pour le directeur général a été établie et recommandée par un consultant indépendant en matière de fixation de la rémunération et approuvée par le conseil d'administration. Un examen de la rémunération du directeur général est effectué tous les trois ans. Quant à toute autre rémunération offerte au personnel, elle repose sur deux examens généraux menés par des consultants externes, dont les examens faits respectivement par Hay Group and Peralman Iddon Associates Inc. en 2000 et 2006. Les salaires de la FADG correspondent aux salaires attribués aux fonctionnaires fédéraux effectuant des fonctions et tâches similaires. Remarque : Pour ce qui est de l'exercice 2008-2009, les gestionnaires occupant un poste de cadre supérieur ont accepté de bon gré des augmentations de salaires plafonnées à 1,5 %, ce qui est compatible avec le secteur public.

Les postes de la FADG ne remplissent pas les conditions pour les régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique. Pour cette raison, il a été alloué au personnel un régime équivalent, budgété à 18 pour cent du salaire de base pour accorder le régime d'avantages sociaux et un paiement tenant lieu de pension.

D'autres provisions pour des avantages sont prévues pour la santé, guérison et conditionnement physique.

Contractants

La Fondation autochtone de guérison a deux (2) contractants recevant des paiements dépassant 75 000 \$. Informici Information Services dispensent des services informatiques et techniques à la FADG. Le deuxième contractant, Sara Fryer, fournit des services de recherche.

Membres du conseil d'administration

Faisant fonction de président et président du conseil d'administration, le président est rémunéré jusqu'à un maximum de 75 000 \$, conformément à la politique approuvée du conseil d'administration.

* Cet état de rémunération ne fait pas partie des états financiers vérifiés de la Fondation autochtone de guérison.



Wolfcrest Capital Advisors Inc.

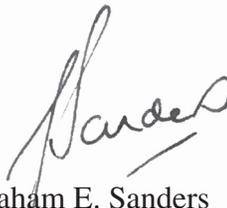
Le 31 mars 2010

Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert
pièce 801
Ottawa (Ontario) K1P 5E7

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous voulons confirmer que les investissements de la Fondation continuent d'être administrés conformément aux Lignes directrices présentées dans l'Accord de financement conclu avec le gouvernement fédéral. Ces lignes directrices englobent la qualité du crédit, la diversification et la structure d'échéances des investissements ou placements admissibles. Elles ont été respectées depuis la création du Fonds en 1998.

Veuillez agréer mes cordiales salutations,



Graham E. Sanders
President

12 Wanless Crescent Toronto Ontario Canada M4N 3B7
(416) 484-4001 giraf@wolfcrestcap.com

Fondation autochtone de guérison | 75, rue Albert, pièce 801 | Ottawa (Ontario) K1P 5E7
Téléphone: (613) 237-4441 | Sans Frais: (888) 725-8886 | Télécopieur: (613) 237-4442
Courriel: programs@ahf.ca | Site internet: www.ahf.ca